

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERY DE TIZI-OUZOU

Faculté du Génie de la construction

Département d'Architecture



Mémoire de master en Architecture

Option : *Architecture Ville et Patrimoine*

Projet : ***Musée d'histoire de la colonisation***

Thème : **La réhabilitation par extension de l'ex-église d'Azazga**

*Pour une valorisation du patrimoine Architectural et Urbain du XIXe et XXe siècles en
Algérie*



Présenté par :

Melle BRAHITI Sabrina

Melle IRMECHE Samia.

Encadré par :

Mr Aiche Boussad

Mr Safir Mohand Said

Année universitaire : 2015/2016

Remerciements

Pour commencer nous remercions dieu le tout puissant qui nous a forgé et nous a donné la force afin de mener à bien ce modeste travail.

Nous remercions vivement nos très chers encadreurs : Mr. AICHE Boussad et Mr. SAFIR Mohand Ousaid ; pour leurs disponibilité dont on a tiré profit, de leurs précieux conseils et critiques constructives durant toute l'année.

Un grand merci à nos familles et à toute personne ayant soutenu autant de près que de loin. Nous tenons à exprimer nos sincères gratitudeux aux enseignants qui nous ont suivis le long de notre cursus universitaire.

Nous remercions surtout les membres du jury de nous avoir fait l'honneur par leur présence et en évaluant notre travail ; ainsi qu'aux organismes qui nous ont accueilli chaleureusement et nous ont alimenté en documentation nécessaire pour notre travail :

- APC d'Azazga.
- Le service technique.
- Le bureau d'étude ADS Progress.
- Le bureau d'étude Maitrise.

Dédicaces

Je rends grâce à Dieu qui nous a fourni le courage pour mener à bien notre travail malgré les obstacles rencontrés.

Je dédie ce modeste travail aux êtres qui me sont les plus chers :

D'abord à mes parents pour leurs confiance, leurs sacrifices, leurs soutien inconditionnel depuis ma tendre enfance, ceux qui ont toujours veillé à ma réussite, ceux qui m'ont jamais privé d'amour et d'encouragement.

Aucun hommage ne pourrait être à la hauteur du bonheur dont ils ne cessent de me combler.

*A mes deux frères, mes héros **Belaid** et **Boussad** pour leurs précieux conseils.*

*Aux plus adorables sœurs au monde **Madila**, **Hanane** et **Lina** ainsi qu'à toute ma famille sans exception.*

*A **Madjid** celui qui m'a soutenu tout au long de cette rude période*

A mon cher binôme Minouche celle qui m'a toujours soutenue, pour sa compréhension, son amitié merci pour ce bon moment inoubliable.

Je dois reconnaissance à mes encadreurs monsieur AICHE et monsieur SAFIR

Et à mes enseignants des années précédentes surtout Mr CHABI, Mme CHIRADI et Mme IGUER, ceux qui m'a vraiment apporté beaucoup du savoir.

Et enfin à mes chers amis Dihia HOUMEL, Lila OUHACHI, Hassan KROUR, Sonia BOUADI, Dihia Abdoun, Lynda, Ouiza...

Et en dernier lieu je remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce travail de près ou de loin.

Samia

Dédicaces

Je rends grâce à Dieu qui nous a fourni le courage pour mener à bien notre travail malgré les obstacles rencontrés.

Je dédie ce modeste travail :

*A ma source de bonheur mes très chers parents ; ma mère **Nouara** et mon père **Bachir**, qui ont consacré leur vie à veiller à notre réussite et mis tout en œuvre afin que je puisse accomplir au mieux mon travail. Que Dieu m'épaulera afin de leur rendre un milliardième de ce qui ont pu me procurer et leur procure bonne santé et longue vie.*

*A mes deux adorables frères ; **Mohand** et **Hacène** pour leur soutien et leur affection.*

*A mes trois adorables sœurs ; **Naima**, **Ouarda** et **Hassina** pour leur conseils et affection, ainsi que leurs époux **Boudjema**, **Lakhdar**, **Salem** et adorables **Kouceila**, **Aylan** et petite **Salina**, qu'ils trouvent ici mes sincères salutations.*

*A mon cher binôme et amie **Samouche** pour sa compréhension, sa patience et son amitié, merci pour tous les bons moments et merveilleuses folies qu'on a passé ensemble.*

*A **Madjid** et **Hanane** pour leur présence et soutien et pour les bons moments qu'on a partagé.*

*Je dois reconnaissance à mes encadreurs monsieur **AICHE** et monsieur **SAFIR** pour leurs compréhension et conseils et à tous mes enseignants des années précédentes.*

*Et enfin à mes chers amis **Sonia**, **Dihia**, **Lila**, **Souad**, **Linda**, **Farida**, **Dalia** et tous mes amis des années précédentes.*

Ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce travail de près ou de loin.

Sabrina

Sommaire

Chapitre introductif

Préambule.....	1
Introduction générale.....	1
Problématique générale.....	3
Problématiques spécifiques.....	3
Méthodologie de travail.....	3
Hypothèses de travail.....	4

Première partie : Approche patrimoniale de l'architecture et de l'urbanisme des XIXème XXème siècle en Algérie

Chapitre 1 : Notions générales

Introduction	
I. La notion du patrimoine.....	5
I-1. Le patrimoine culturel.....	5
I-2. Le patrimoine architectural et urbain.....	6
I-2-a. La notion du patrimoine architectural.....	6
I-2-b. La notion du patrimoine urbain.....	6
II. La protection et la sauvegarde du patrimoine architectural et urbain.....	7
II-1. Les étapes de sauvegarde du patrimoine bâti.....	7
II-2. Les outils opérationnels de sauvegarde.....	7
II-2-1. Restructuration.....	7
II-2-2. Rénovation.....	8
II-2-3. Restauration.....	8
II-2-4. Réhabilitation.....	8
II-2-5. Requalification.....	8
II-2-6. Reconversion.....	8
III. Etude d'exemples de réhabilitation.....	9
IV. Etude d'exemples de requalification.....	15
Conclusion chapitre.....	17

Chapitre 2 : Architecture et urbanisme des XIXème XXème siècle en Algérie

Introduction	
I. Architecture et urbanisme colonial en Algérie.....	18
I-1. Urbanisme et aménagement urbain.....	18
I-2. Architecture.....	18
I-2-1. Période du XIXe et début du XXe siècle.....	19
I-2-2. Période du XXe siècle.....	21
II. Le patrimoine architectural et urbain du XIXe et XXe siècle en Algérie : Le constat	
II-1. Exemples d'ensemble urbain en péril : ville de Msila.....	24
II-2. Exemples d'édifices en péril.....	25
III. Législations et Pratiques de protection et sauvegarde du patrimoine en Algérie...	26

III-1. Instruments juridiques du patrimoine architectural et urbain	26
A. Loi régissant le patrimoine architectural.....	26
B. Loi régissant le patrimoine urbain.....	27
III-2. Le projet « Patrimoine Partagé ».....	27
III-3. Initiatives de réhabilitation appliquée aux édifices et aménagements des XIXe et XXe siècle en Algérie.....	28
III-3-1. Réhabilitation d'édifices « Architecture ».....	28
III-3-2. Réhabilitation urbaine.....	29
Conclusion chapitre.....	31

Deuxième partie : Projet urbain et architectural

Chapitre 3 : Etude du cas de la ville d'Azazga

Introduction

I-Présentation de la ville	32
I-1 : Situation.....	32
a-Azazga à l'échelle nationale	
b-Azazga à l'échelle régionale	
I-2 : Accessibilité.....	33
I-3 : Le glissement de terrain	33
II- Croissance urbaine de la ville d'Azazga	34
II-1 L'établissement kabyle	34
II-2 La période coloniale.....	35
II-2-1 l'appropriation des lieux à partir de 1871	36
II-2-2 L'organisation territoriale (le plan cadastral en 1876)	36
II-2-3 la conception du village colonial en 1886	36
II-2-4 construction de la cité de recasement 1960-1962.....	39
II-3 La période postcoloniale	40
II-3-1 Azazga après l'indépendance : (1962).....	40
II-3-2 les programmes spéciaux à partir de 1967-1974	40
II-3-3 Eclatement de la ville à partir de 1974-1994	41
II-3-4 densification des pôles existants à partir de 1994.....	42
Constat	42
Conclusion partielle	42

III- Présentation du quartier d'étude	43
---	----

Introduction

III-1 : Diagnostique et état des lieux.....	43
III-1-1 : Les équipements ponctuels	44
III-1-2 : Les places et jardins	46
III-1-3 : Un patrimoine architectural en péril	46
a- L'ex-Eglise d'Azazga	
b- L'ex-daïra	
c- Le Fort militaire	
III-1-4 : Structure viaire du quartier	48
Constat	
III-2 : Proposition du POS	49
III-2-1 : Règlement du pos.....	50
III-2-2 : Critiques du POS	50

Conclusion

Problématique urbaine	51
-----------------------------	----

Chapitre 4 : PFE

I- Proposition urbaine : principes et matérialisation	52
II- Diagnostique architectural des deux édifices.....	54
II-1 : L'ex-église	54
II-1-1 : Système constructif	
II-1-2 : L'aménagement extérieur de l'église	
II-1-3- Le langage architectural	
II-1-4 : Les espaces intérieurs de l'église	
II-2 : L'ex-daïra	58
III- Problématique architecturale	59
IV- Choix du thème	59
V- Approche thématique	60
V-1 : Définition du musée	
V-2 : Le rôle des musées	
V-3 : Le parcours dans les musées	
V-4 : Les exigences des musées	

V-5 : analyse d'exemple de musée	
VI - Genèse du projet	66
VII- Description du projet	66
VII-1-1 Accessibilité	68
VII-1-2 Entité accueil	69
VII-1-3 Entité exposition	69
VII-1-4 L'entité vente détente et consommation.....	70
VII-1-5 L'entité administration	70
VII-2- Au niveau urbain	71
VII-3- Programme du centre d'archive	71
VII-4- Traitement de façade	71
VII. technologie du projet	74
Conclusion generale.....	75



INTRODUCTION GENERALE



PREAMBULE :

L'option Architecture Ville et Patrimoine voudrait considérer la dimension patrimoniale à partir de nouvelles perspectives. Elle entend dépasser le cadre d'une architecture dirigée uniquement vers la conservation des sites et de l'architecture, pour s'ouvrir sur une vision plus large du patrimoine, visant une interprétation de la ville¹, qui consiste à construire la ville sur ses propres bases, en préservant ces spécificités et ces valeurs à travers plusieurs actions telles que la réhabilitation, la restauration, la requalification ...Etc.

C'est ainsi que nous avons abordé au sein de notre atelier « projet urbain et patrimoine », une variété de thèmes traités sous plusieurs problématiques ; l'architecture du XIXe et XXe siècle, le patrimoine ferroviaire, les centres historiques, le devenir de la ville face aux projets nouveaux en cours, afin de porter un nouveau regard sur la notion du patrimoine ancestral et d'insérer le projet architectural et urbain dans son contexte avec une modération des nouveaux concepts et paramètres de bâtir.

¹Programme du master académique, Université Mouloud Mammeri, Département d'Architecture, Tizi-Ouzou, 2013/2014, page : 96.

Malgré la sensibilité de la période historique du XIXe et XXe siècle, dite « période coloniale », incarnée dans la mémoire du peuple algérien, on ne peut nier un legs hérité de ce fragment d'histoire. Un patrimoine architectural et urbain qui structure nettement et formellement les centres urbains de nos villes. Elles sont animées par différents styles architecturaux d'un modèle européen ou fusionné avec le style traditionnel local (le néo mauresque).

Malheureusement ce patrimoine se trouve actuellement dans un état de dégradation très avancé menace l'hygiène, le confort et la sécurité de ses occupants, ainsi il marginalisé par les étalements urbains, par la création de nouveaux pôles et par l'architecture contemporaine qui réponds aux besoins actuels. Mais distinctement, c'est à l'absence de politique et de mécanismes de reconnaissance et de protection des patrimoines du XIXème et XXème siècle qu' a causé une altération ou plus grave encore, une disparition des édifices de cette période. Ce constat est la preuve du rapport culturel que notre société entretient avec les héritages récents : *« le désintérêt général et le dysfonctionnement des structures en charge de la sauvegarde du patrimoine et de sa mise en valeur sont les raisons fondamentales de son état de dégradation. »*²

Récemment, des opérations de réhabilitations envahissent l'espace urbain et l'absence de méthodologie d'intervention cause des humiliations qui dénaturent l'identité des architectures cette période. Quelques édifices retraçant parfois un évènement important ou témoignant d'une architecture particulière et de valeurs multiples, ont vu leur fin et la suppression de leur mémoire avec ces tentatives de réhabilitation.

« Il est vrai que les monuments prestigieux des grands centres urbains, recueillent une forte adhésion pour leur sauvegarde et leur protection. Néanmoins le patrimoine dit ordinaire trop souvent méconnu, reste largement marginalisé. Ainsi des typologies, plus discrètes telles que les villages, les fermes et caves agricoles témoins de l'histoire du monde rural, les mairies, les lieux de culte, les jardins publics sont autant de témoignages de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme, qui méritent une reconnaissance en tant que patrimoine. Leur état aujourd'hui nous interpelle, afin de sauver de l'oubli ces lieux de mémoire. »³ .Alias sauver ce legs d'une irréparable disparition ou encore d'un irrémédiable oubli et assurer sa pérennité dans le temps pour le transmettre aux générations futures.

² Aiche.B ,Cherbi.F, 2005, Algérie Connaissance et reconnaissance du patrimoine, 1830-1962 » in jean Baptiste Minaret, Histoire d'Architecture en Méditerranée, 19 et 20eme siècle, édition de la villette, paris, p 10.

Problématique générale

En dépit de l'importance que représente l'héritage architectural des XIX^{ème} et XX^{ème} Siècles au sein des villes et villages d'Algérie, on compte uniquement 22 monuments et sites historiques classés ont été répertoriés. Ce chiffre est représentatif de la faible prise en charge de ce patrimoine malgré une production architecturale et urbaine riche et variée à travers l'ensemble du territoire.⁴

Comment réussir à porter une attention sur un monument historique témoignage d'une créativité architecturale des XIX^e et XX^e siècles pour sauver sa mémoire et entreprendre sa sauvegarde, voir son classement parmi les édifices représentatifs du patrimoine algérien ?

Problématiques spécifiques

En parlant des initiatives sur le patrimoine architectural et urbain de la période XIX^{ème} et XX^{ème} siècle en Algérie, on dégage les problématiques suivantes :

Comment réinsérer un ancien quartier dans la dynamique urbaine actuelle tout en assurant sa continuité avec son contexte ?

Comment mener une intervention réussie sur un bâtiment à valeur patrimoniale, tout en préservant son caractère?

Quels sont les méthodes et outils de réhabilitation, qui tout en s'adaptant aux exigences contemporaines en termes d'usage et de normes, ne dénaturent pas les œuvres originelles ?

Méthodologie de travail

A travers notre travail de recherche on essaye d'apporter des réponses sur les problématiques posées ci-dessus.

Dans un premier temps ce travail tente d'apporter un éclairage sur la question du patrimoine en général et les outils de sa sauvegarde, en s'appuyant sur des exemples réussis de réhabilitation architecturale et requalification urbaine à travers le monde, à travers lesquels on tentera d'élaborer une méthode adéquate pour la réhabilitation de notre projet.

Et comme deuxième point un aperçu sur l'architecture et l'urbanisme XIX^{ème} XX^{ème} siècle en Algérie, nous semble nécessaire. Nous signalerons aussi des exemples d'un patrimoine en péril.

⁴ Patrimoine architectural et urbain des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles en Algérie. « Projet Euromed Héritage II. Patrimoines partagés » Boussad AICHE, Farida CHERBI et Leila OUBOUZARDépartement d'Architecture.

Il s'agit aussi d'aborder ce phénomène de réhabilitation en Algérie ; est ce qu'il s'agit d'une démarche réussie, ou uniquement des tentatives qui conduisent ce patrimoine vers une perte d'identité ?

On conclura notre travail par l'étude d'un cas de patrimoine en péril « le patrimoine colonial de la ville d'Azazga », le cas de l'**ex église** et l'**ex daïra**. Ce sont deux édifices dotés d'une architecture singulière, qui méritent d'être revalorisés.

Hypothèses de travail

Comme première hypothèse on dira qu'une réhabilitation par extension de ces deux édifices, ex église et ex daïra peut aboutir à leur revalorisation.

Comme deuxième hypothèse ; l'intégration d'un musée dans ce site peut jouer un rôle important pour leur reconnaissance à l'échelle nationale.

Et enfin la mise en valeur de ce patrimoine peut contribuer à une nouvelle vision de ce noyau historique.



**Partie I : Approche patrimoniale de l'architecture et de l'urbanisme des
XIX^{ème} XX^{ème} siècle en Algérie**





Chapitre I : Notions générales

Introduction

Les sociétés, ont toujours eu un rapport au passé à travers le présent qu'ils vivent. Présent et passé n'est autre que le rapport qui fonde l'histoire, mais fonde aussi le rapport de la société à son patrimoine.¹

« *Sous les coulées de lave de l'urbanisation contemporaine, survit un patrimoine territorial d'une extrême richesse, prêt à une nouvelle fécondation, par des nouveaux acteurs sociaux capables d'en prendre soin comme d'un bien commun. Le processus est désormais en voie d'émergence ...* »².

I. LA NOTION DU PATRIMOINE

La notion de patrimoine est difficile à définir de façon satisfaisante. Cette notion en évolution a connu des changements au fil du temps. C'est ainsi que de plus en plus, il devient difficile de la cerner. Toutefois, le patrimoine se définit en général comme « *Ensemble des biens hérités du passé* »³, ou encore « *bien d'héritage qui descend, suivant la loi, des pères et des mères à leurs enfants* »⁴.

Le patrimoine recouvre un domaine vaste et varié. Il concerne aussi bien les **biens culturels**, matériels et immatériels, qui permettent d'établir un lien et une référence avec l'histoire de nos ancêtres mais aussi les **biens naturels** dont on se doit d'assurer la transmission aux générations futures dans un état viable.

I-1. Le patrimoine culturel

L'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture), lors de sa Conférence Générale tenue à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972, en sa dix-septième session, considère, en son article premier, comme patrimoine culturel : les *monuments, les ensembles et les sites*.

- **Les monuments** : *Œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science .*

¹- YUCEF TANI K., Mémoire de magistère en Architecture, Université ABOUBAKR Belkaid Tlemcen, 2013.

²- CHOAY, F. « *Claude Lévi-Strauss et l'aménagement des territoires* », in *Urbanisme*, n° 365, mars-avril 2009.

³- CALSAT, Henri-Jean, « *Dictionnaire multilingue de l'aménagement de l'espace* », Conseil international de la langue française, Presses Universitaires de France, 1993.

⁴- FURET, F. « *Patrimoine, temps, espace, patrimoine en place patrimoine déplacé* » présentation par Antoine Schnapper, p. 17, édition du patrimoine, paris, 1997.

- **Les ensembles** : Groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- **Les sites** : Œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones, y compris les sites archéologiques, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

Dans le cadre de notre travail, notre intérêt sera porté sur le patrimoine architectural et urbain.

I-2. Patrimoine architectural et urbain

Est défini comme deux phénomènes indissociables, qui se complètent et reflètent à des échelles différentes l'art de bâtir. Chaque pays est caractérisé par son patrimoine architectural et urbain, il est le reflet de son évolution historique, artistique, économique et sociale.

I-2.a. La notion du patrimoine architectural

C'est des éléments bâtis à valeur symboliquement singulière qui témoignent la présence d'un peuple pendant un temps et dans un espace donné. Il fait référence au savoir-faire, techniques constructives et aux éléments architectoniques projetés sur les édifices religieux, publics, sur les infrastructures ainsi que l'habitat.

I-2.b. La notion du patrimoine urbain

La notion du patrimoine urbain comprend tous tissus, prestigieux ou non, des noyaux historiques. Elle englobe de façon plus générale tous les tissus urbains fortement structurés.

La reconnaissance de la ville historique en tant que patrimoine a été provoquée par la transformation de l'espace urbain. C'est par contraste à l'urbanisme moderne que la ville ancienne devient objet d'étude et de recherche ainsi que modèle de référence pour les nouveaux pôles urbains.

L'apparition de cette notion, sous sa définition et sa forme actuelle, est récente. Plusieurs raisons expliquent cette apparition tardive « *l'échelle et la complexité de l'espace urbain ainsi que l'absence, avant le 19^{ème} siècle du cadastre, de documents cartographiques et d'archives qui puissent nous informer sur les modes de production et la transformation de l'espace urbain à travers le temps sont parmi les principales causes de ce retard* »⁵

II. LA PROTECTION DU PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL

Pour parer aux éventuelles dégradations du patrimoine architectural et urbain et garantir sa protection et sa transmission aux générations futures, diverses actions tant juridiques que

⁵- BOUSSERAK M., «*Intervention sur le patrimoine urbain : Acteurs et outils*», Mémoire Magister, W.HAMMA

pratiques et opérationnelles sont nécessaires. Nous nous intéressons ici à la définition de deux notions qui nous paraissent pertinentes : la préservation et la sauvegarde.

- **Préservation** : Elle se définit comme « *Ensemble de mesures préalables visant à mettre à l'abri d'un mal précis ou éventuel un site, un monument ou une construction* ». ⁶

Ces mesures peuvent être d'ordre juridique (classement) ou pratique (restauration).

- **Sauvegarde** : Il s'agit de la « *Préservation de la vie dans les monuments ou ensembles monumentaux, par le maintien de leurs fonctions d'origine ou l'introduction de fonctions nouvelles de même ordre* ». ⁷

II-1. Le processus de sauvegarde du patrimoine bâti ⁸

Ce processus comprend les étapes successives suivantes :

- Observation
- Appréciation
- Attribution des valeurs
- Définition des critères de sélection
- Inventaire
- Classement
- Edition des normes de sauvegarde
- Créations d'institutions spécifiques
- Définitions d'outils opérationnels.

II-2. Les outils opérationnels de sauvegarde

En Algérie, les opérations d'intervention sur les tissus urbains existants comprennent, selon le décret de 1983⁹, quatre actions. Nous proposons ci-après la définition de ces notions :

II-2-1. La restructuration

Définie, au sens de la réglementation Algérienne, comme « *Opération qui consiste en une intervention sur les voiries et réseaux divers et en une implantation de nouveaux équipements. Elle peut comporter une destruction partielle d'ilots et une modification des caractéristiques d'un quartier par des transferts d'activités de toute nature et la désaffectation des bâtiments en vue d'une autre utilisation* » ¹⁰.

⁶- CALSAT, Henri-Jean, Op. Cit

⁷- Ibidem

⁸-madame balloul, cours patrimoine master II,2015/2016.

⁹-Décret exécutif n° 83-684 du 26.11.1983, fixant les conditions d'intervention sur les tissus urbains existants, J.O. /1983, P 2021.

¹⁰ - Ibid, P. 2021

II-2-2. La rénovation

Définie dans l'article 2 du Décret exécutif n° 83-684 comme « *Opération physique qui, sans modifier le caractère principale d'un quartier, constitue une intervention profonde sur le tissu urbain existant pouvant comporter la destruction d'immeubles vétustes et la reconstruction, sur le même site, d'immeubles de même nature.* »¹¹

II-2-3. La restauration immobilière

Définie en Algérie comme « *Opération permettant la mise en valeur d'immeubles ou groupe d'immeubles présentant un intérêt architectural ou historique.* »¹²

II-2-4. La réhabilitation

Définie, au sens de la réglementation Algérienne, comme « *Opération qui consiste en la modification d'un immeuble ou un groupe d'immeubles ou d'équipements en vue de leur donner des commodités essentielles* »¹³

La réhabilitation est une pratique architecturale dans les années soixante, en réaction aux destructions massives des centres urbains lors de la seconde mondiale.

Elle est destinée à améliorer le bâtiment dévalorisé, à prolonger sa durée de vie et rétablir son estime. C'est aussi une remise en état habitable des bâtiments en actualisant les façons de les utiliser au sens physique, psychologique et social du terme.

Le principal champ d'action de la réhabilitation est le patrimoine immobilier « ordinaire » ou méconnu : le patrimoine mineur.

La réhabilitation ne concerne pas uniquement le bâti au sens physique, mais également ses habitants, ses fonctions et son environnement. C'est un outil entre les exigences techniques, patrimoniales, sociales, économiques et environnementales, qui nécessite la médiation d'un acte architectural fortement empreint de culture.

« Réhabilité consiste donc à repenser une architecture produite à une époque donnée, en analysant les finalités auxquelles répondaient son mode de construction et la spatialisation de ses fonctions, et en proposant des actualisations compatibles avec celle-ci. Il s'agira de, transformer un bâtiment ou un lieu sans le dénaturer »¹⁴.

Dans l'objectif d'une valorisation patrimoniale, l'action de réhabilitation recouvre aussi l'insertion de parties de constructions neuves dans l'objet patrimonial, ou sur ses abords.

¹¹ - Ibid, P. 2021

¹² - Ibid, P. 2021

¹³ - Ibid, P. 2021

¹⁴ - JOFFROY P. et FLEURY M., *Réhabilitation des bâtiments : conserver, améliorer, restructurer les logements et équipements*, Collection technique de conception ;

Cette cohabitation entre vieux et nouveaux bâtiments est de nos jours très recherchée et recommandée, de nombreux exemples à travers le monde illustre cette tendance d'allier la tradition et la modernité, le vieux et le nouveau, le classique et le moderne...etc.

II-2-5. La requalification

Les interventions sur le patrimoine ont pour but la valorisation et ne se limitent pas à l'échelle du bâtiment perçu comme objet isolé en faisant abstraction de son environnement urbain, ni considérer le bâti comme objet physique tenant compte du seul enjeu patrimonial en écartant les enjeux sociaux, environnementaux et surtout urbains. « *Il ne faut pas raisonner en terme de bâtiments anciens, mais en terme de quartiers anciens* ».

« ... *Le bâtiment, quel que soit sa valeur intrinsèque, est d'abord perçu comme une composante de la ville et du paysage urbain, contenant les habitants, les usages..., un maillon de la vie urbaine. Le sort d'un bâtiment doit ainsi être pensé dans une logique urbaine globale. Il doit évoluer en harmonie avec l'évolution du quartier* ».¹⁵

C'est en ayant une approche urbaine globale, qu'il est possible de passer à l'échelle du bâtiment lui-même, réfléchir au-delà des dégradations physiques du bâti et des espaces publics, mais plutôt à la dégradation du cadre de vie urbain et social dont nos villes souffrent aujourd'hui : problèmes de circulations, de stationnement, le manque d'équipements...etc.

« ... *Il ne s'agit plus seulement d'un morceau de composition urbaine, mais d'une pure œuvre d'arts accomplis par le travail des siècles...* »¹⁶.

Les centres anciens des villes sont des espaces privilégiés pour l'aménagement de zones de rencontre ou aires piétonnes. Ces aménagements répondent à la volonté de dynamiser le centre en fortifiant la présence des commerces existants.

II-2-6. La reconversion

Il s'agit de redonner un nouvel usage à un bâtiment, c'est non seulement le sauver et l'ancrer dans la vie contemporaine, mais aussi conserver son identité et la mémoire d'un lieu, se le réapproprié et assurer la transmission d'un héritage.

Pour la réussir, il faut faire preuve de respect pour le bien conservé, sans exclure un mariage avec des adaptations ou des extensions contemporaines harmonieuses¹⁷

¹⁵ - Sitte, Camillo, *l'art de bâtir les villes*, Editions du seuil, paris, mai 1996, p 11

¹⁶- Sitte, Camillo, Op cit

¹⁷ -PDF, Les cahiers de l'AUE n°12 « mettre en valeur son patrimoine bâti », déc. 2004.

III. ETUDE D'EXEMPLES DE REHABILITATION

III-I. Résidence Saint-Eugène¹⁸ [Montréal] : Une église comme valeur ajoutée d'un projet résidentiel. Ce projet met en lumière la valeur ajoutée d'une église lorsque bien intégrée à un ensemble d'habitations. Cette résidence pour personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie propose 163 unités réparties en trois ailes qui dialoguent avec l'église. Celle-ci, devenue le cœur du projet, accueille les fonctions communautaires et les services partagés. Elle conserve aussi sa dimension monumentale et identitaire, qui est un atout majeur dans l'appréciation et la notoriété de Continuer ainsi de jouer son rôle de lieu de rassemblement, en continuité avec sa vocation première d'unir la communauté.



Fig. I.1: Le site de l'église tel qu'il apparaissait en 2003.

Source: www.patrimoine-religieux.qc.ca



Fig. I. 2 : Résidence Saint-Eugène.

Source : www.patrimoine-religieux.qc.ca



Fig. I.3 : La nef de l'église avant sa transformation.

Source: www.patrimoine-religieux.qc.ca



Fig. I. 4 : La cuisine remplace le chœur sacré d'autrefois.

Source : www.patrimoine-religieux.qc.ca

Le site de l'église Saint-Eugène se trouve à la limite du « Nouveau-Rosemont » à Montréal,

¹⁸- recueilli du site internet www.patrimoine-religieux.qc.ca, consulté le 20-01-2016.

elle est implantée sur un terrain de grandes dimensions qui vient compléter un secteur institutionnel comptant pas moins de six lieux d'enseignement.

Construite en 1954, l'église dessert la paroisse Saint-Eugène jusqu'en 1999, au moment où cette dernière est fusionnée à Saint Marc. Le presbytère est construit en 1958.

L'église adopte une architecture représentative de nombreux lieux de culte érigés dans les banlieues de l'après-guerre, caractérisée par des lignes sobres et épurées.



Fig. I.5 : Grâce à l'usage du verre, les passerelles n'altèrent pas les vues sur l'église.

Source : www.patrimoine-religieux.qc.ca

III-1-1 Définition du projet

L'intérêt initial de l'OMHM¹⁹ repose d'abord sur la dimension du terrain qui permettait de développer un projet autour de l'église. De plus, la localisation du site dans un secteur de choix répond aux besoins en hébergement. Le bon état de l'église et du presbytère favorise leur réutilisation. Ainsi, l'église apparaît dès les premières esquisses comme un lieu communautaire au bénéfice des résidents : salle à manger, cuisine commerciale et divers services. Le nivellement du terrain permet de dégager le sous-sol, facilitant l'accès à ce niveau qui peut ainsi accueillir quatre unités d'habitation ainsi que l'aire d'accueil, les services administratifs et une partie des éléments mécaniques.

La firme *ABCP architecture* a apporté de nombreux ajustements au gabarit des constructions neuves implantées autour de l'église. L'objectif était de trouver un équilibre entre la viabilité du projet et son impact dans le voisinage et sur l'église. Alors que l'aile ouest propose quatre étages en raison de sa proximité avec les résidences de la 13^e Avenue, qui ne dépassent pas trois étages, les ailes EST et SUD atteignent six étages. Les espaces dégagés de part et d'autre de l'église créent des cours intérieures paysagées, assurent un ensoleillement accru et multiplient les vues sur le bâtiment de pierre à partir des résidences. L'église est reliée aux ailes latérales du complexe par des passerelles sur deux niveaux, disposées perpendiculairement à l'église.

Ces passerelles assurent une circulation optimale entre les ailes et l'église et, grâce à l'usage abondant du verre, n'altèrent pas les vues sur l'église. Les constructions neuves proposent une

¹⁹- OMHM : Office Municipal d'Habitation de Montréal

architecture résolument contemporaine, proposant des matériaux aux teintes chaudes qui accentuent le contraste avec l'église de pierre grise. Rappelant la forme de certains palais, le complexe d'habitation met en scène l'église qui semble trôner au centre d'une cour d'honneur entourée de corps de logis.

III-1-2. Description des interventions

Les interventions sur l'église ont touché quatre composantes. D'abord, la structure a nécessité l'ajout de contreventements pour renforcer la capacité des murs latéraux, afin de répondre aux normes sismiques. La restauration de l'enveloppe extérieure a inclus la réparation de la maçonnerie de pierre et la reconfiguration du parvis, qui s'organise en deux paliers intégrant des marches perpendiculaires et des murets de pierre. La toiture a été réparée et restaurée. Alors que les portes et fenêtres de la nef ont pu être conservées, de nouvelles ouvertures ont été percées au niveau du sous-sol. Dans les murs, un travail d'isolation a été effectué et l'amiante a été enlevé. Des gicleurs et des conduits d'aération ont également été ajoutés. Un escalier central ouvert a été construit et une cloison a été installée pour séparer la salle à manger de la cuisine, là où était autrefois aménagé le chœur.

III-1-3. Intégration de la dimension patrimoniale au projet

Les travaux réalisés sur l'église ont permis de restaurer les composantes architecturales d'intérêt et de bien intégrer les ajouts et modifications. La reconfiguration du parvis marque la nouvelle fonction du lieu tout en s'intégrant bien par la construction des murets de pierre et par le maintien des angles en forme de proue de la façade. Même la statue de saint Eugène a été restaurée et mise en valeur devant la façade.

Enfin, il importe de souligner la sobriété et la qualité des composantes contemporaines qui, en contraste avec l'ancien lieu de culte, favorisent un dialogue avec l'église sans en réduire la présence.

III-2. Extension de la Chapelle des Brigittines à Bruxelles²⁰: Une intervention d'addition

L'église des Brigittines se situe dans une zone critique du tissu urbain bruxellois. Elle est coincée entre d'une part, le chemin de fer et d'autre part, un quartier particulièrement déstructuré. Elle semble écrasée par la tour de logements sociaux qui la domine à l'arrière. Sa valeur monumentale est ainsi quasiment annihilée et sa valeur historique et artistique qui en résulte est aussi fortement diminuée. D'où l'idée de renforcer son existence, de souligner sa

²⁰- REHABI Med. « *Architecture Traditionnelle Méditerranéenne* », Réhabilitation Ville et Territoire

présence son “être là” par la réitération de son image. L’aménagement actuel met en scène une église avec son parvis, le tout formant un ensemble sacré

Le principal objectif du projet d’extension est dès lors d’offrir à la chapelle une nouvelle signification, une nouvelle vie, soutenue par l’aménagement de l’espace public qui l’entoure.

Lauréat du concours, en association avec l’architecte italien Andrea Bruno, le bureau d’étude SUMPROJET a opté pour le maintien tel quel de la chapelle existante, classée comme monument, en tant que salle de spectacle polyvalente.



Fig. I.6 : Situation de la chapelle des Brigittines Bruxelles.

Source: REHABI Med, Architecture traditionnelle Méditerranéenne, I. Réhabilitation Ville et Territoire.



Fig. I.7 : Le quartier de la gare et la chapelle.

Source : www.google.fr, l’extension des Brigittines de Bruxelles.

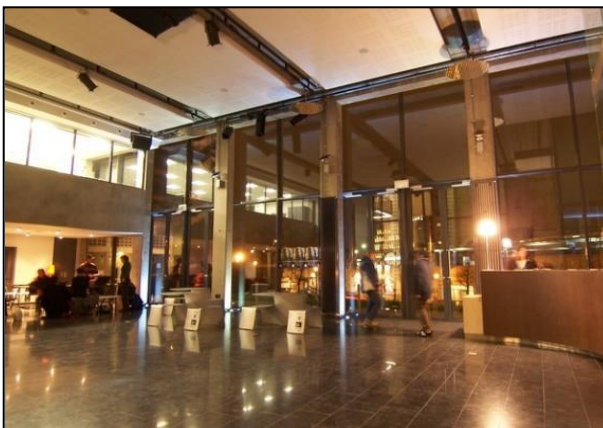


Fig. I.8 : Image des espaces intégrés dans l’immeuble contemporain.

Source : www.google.fr l’extension des Brigittines de Bruxelles.



Fig. I.9 : Intégration nouveau bâtiment au site

Source : www.google.fr l’extension des Brigittines de Bruxelles.

« Toutes les fonctions logistiques (accueil, restaurant, bureaux, salles de répétition, petite salle de représentation, résidences pour artistes, équipements techniques, etc.) ont été intégrées dans un nouvel immeuble contemporain



Fig. I.10 : la liaison entre le bâti ancien et le nouveau.

Source : www.google.fr l’extension des Brigittines

présentant exactement la même volumétrie que la chapelle existante. La chapelle baroque se voit ainsi adosser un ange protecteur face au tissu urbain morcelé du quartier. »²¹

La liaison entre les deux volumes forme un élément crucial du projet : trait d'union entre deux époques, elle se veut à la fois subtile et lisible. Entièrement vitrée, elle accueille un escalier monumental et un ascenseur. Elle instaure le dialogue entre la chapelle baroque du XVII^e S et l'extension contemporaine du XXI^e S.

La modularité et les matériaux des façades réfèrent à la chapelle existante, avec une touche contemporaine. Ainsi l'acier renvoie aux briques rouges de façade et le revêtement en inox ainsi que les parties vitrées forment des réminiscences des bandeaux décoratifs et des ornements en pierre blanche.

III-3. L'extension de l'école de Musique de LOUVIERS (France)²²

La ville de Louviers présente dans l'espace de son centre-ville des exemples, nombreux et probants, de reconversions d'édifices résidentiels, religieux ou industriels.

A Louviers, le Bureau d'étude concepteur ²³, a transformé l'ancien **couvent des Pénitents** en **école de musique**,



Fig. I.11 :L'extension de l'école de musique, Louviers
Source: www.google.fr, école-musique-louviers-opus5.

l'occasion de mettre en valeur un patrimoine archéologique et un site d'exception au cœur de la ville. Construit en 1646, le couvent a été partiellement transformé après la Révolution Française pour être utilisé comme prison jusqu'en 1934. En 1990, l'école de musique de la ville est installée dans le cloître, première étape de la transformation qui se poursuit aujourd'hui.

Le projet de transformation et d'extension dialogue désormais avec la structure originale, l'acier et le verre avec la pierre dans un élégant jeu de reflets et de lumière.

²¹- Extension des Brigittines de Bruxelles in. www.google.fr

²² - Intervention contemporaine sur les édifices patrimoniaux, www.google.fr

²³ - Agence *Opus 5 Architecte*



Fig. I.12: La façade en verre constituant l'élément principal de l'extension Sud

Source : www.google.fr, école-musique-louviers-opus.

Les architectes ont réalisé deux extensions, la première se loge dans la cour Est avec une volumétrie identique au bâtiment qu'elle côtoie, la seconde réhabilite l'aile Sud disparu et s'appuie sur ses vertiges pour en garder le volume. Aujourd'hui cette dernière extension marque la renaissance du couvent. Exposant et exposé, la façade de verre rainuré de chrome invite le jour le visiteur à découvrir ce lieu et lui dévoile la nuit son cœur orchestral.



Fig. I.13 : Panneaux de béton préfabriqués posés sur le bâtiment existant.

Source : www.google.fr, école-musique-louviers-opus5.

Le miroir rectangulaire devient l'élément principal et identifie la nouvelle entrée

Le projet obtenu est extrêmement compact où les parties neuves dominant sur les éléments anciens, alors que la construction historique semble l'emporter. Les architectes ont donc créé 24 salles d'étude, une partothèque et deux grandes salles d'orchestre.

IV. EXEMPLES DE REQUALIFICATION URBAINE

IV-1. La requalification d'une rue commerçante à Tournus en France

Le cœur historique de la ville de Tournus, en bordure de la Saône, est constitué d'un réseau dense de rues et ruelles dans lequel il est agréable de flâner, et où l'on peut trouver des traces de l'époque romaine. Il est classé en secteur sauvegardé.

Ses caractéristiques en font un espace propice à l'aménagement d'une zone de rencontre, avec d'une part le potentiel du site et d'autre part la contrainte des ruelles étroites ne permettant pas la mise en place de trottoirs assez larges. L'aménagement est proposé en trois tranches :

- **Tranche 1** : des traversées piétonnes à niveau, matérialisées par des bandes pavées, sont proposées régulièrement. En interrompant visuellement l'espace chaussée, elles peuvent contribuer au ralentissement des véhicules.
- **Tranches 2 et 3** : cheminements piétons, stationnement latéral et espace de circulation des véhicules sont mis à niveau.

La rue principale est piétonne de façon permanente, et tous les samedis matins, le marché requiert la fermeture à la circulation automobile des sections complémentaires de rues concernées. Pendant la période estivale, l'axe commerçant est dédié aux piétons, se transformant ainsi dans sa totalité en aire piétonne.



Fig. I.14 : Situation du projet.
Source : PDF, fiche n°9 Zones de circulation apaisée



Fig. I.15: Rue commerçante en centre-ville ancien
Source : PDF, fiche °Zones de circulation apaisée



Fig. I.16 : Des places de stationnement de 10min devant certains commerces.
Source : PDF, fiche Zones de circulation



Fig. I.17 : utilisation de l'axe commerçant du centre-ville en aire piétonne pour un marché.
Source : PDF, fiche Zones de circulation apaisée

IV-2. La requalification de la ville de Havre en France

- **Présentation du havre** : Le Havre est une commune de la France, elle a été lourdement bombardée pendant la Seconde Guerre mondiale. La zone détruite a été reconstruite entre 1945 et 1964 d'après le plan d'une équipe dirigée par Auguste Perret, suivant les nouvelles techniques de construction, qui réunissait les qualités d'une ville classique et d'une ville moderne. Elle est structurée selon 3 axes importants qui relient les trois pôles identitaires ; le centre-ville, la mer et le port. La rue de Paris et l'avenue Foch qui forment les axes nord-sud et est-ouest en référence aux Cadrou et Documanus des villes romaines, ces deux axes sont ponctués par des éléments de repère.

- **Les principes et travaux menés sur le Havre**

- Le tramage de l'espace afin de répondre aux contraintes économiques de l'époque.
- La reconstruction des immeubles suivant les références de l'école du classicisme structurel.
- Valoriser les espaces publics.
- Favoriser les liaisons entre les pôles commerciaux.
- Renforcer les équipements liés à la plaisance.
- Prolongement des équipements ludiques et commerciaux.
- Préserver les vues vers les bassins et le littoral.

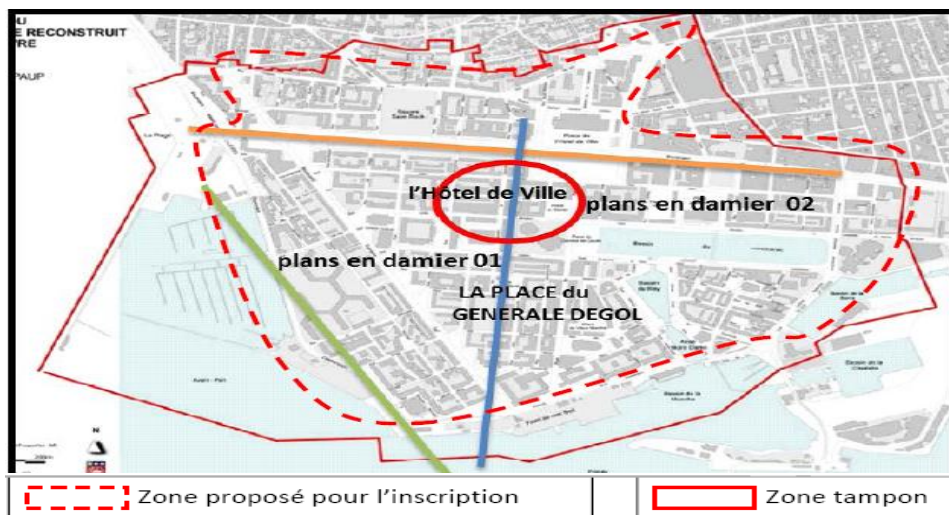


Fig. I.18: Plan de la ZPPAUP du Havre protégeant les quartiers reconstruits par A. PERRET,

(Catherine BERTRAND, dossier de presse : Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret, Patrimoine mondial de l'humanité, juillet 2005).

Source : www.cndp.fr/crdp-rouen/image/stories/le_havre/pdf/reconstruction/dossierpressevdhunesco.pdf

Conclusion partielle

A travers le monde, le patrimoine architectural et urbain est riche et diversifié, marquant chaque pan d'histoire et représentatif des processus de transformation des villes. Ces derniers sont généralement dus aux interventions coloniales sur les tissus originels, cas des villes algériennes où se sont sédimentées des formes architecturales et urbaines de plusieurs cultures liées aux colonisations.

Le patrimoine architectural et urbain du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle qui coïncide avec la domination française, représente actuellement une part significative, et souvent essentielle des paysages construits des villes algériennes.

La sauvegarde de ce fragile patrimoine, à considérer comme patrimoine partagé, pose la problématique de sa préservation et son adaptation à la conjoncture contemporaine, d'où le nécessaire recours à différentes interventions urbaines respectueuses du patrimoine.



Chapitre II : Architecture et urbanisme des XIX^{ème} XX^{ème} siècle en Algérie

Introduction

Au cours de son histoire, l'Algérie a été à la fois horizon commun à d'innombrables cultures et lieu de rencontre de diverses civilisations. Elle recèle un patrimoine colonial très important qui témoigne d'un échange d'influence pendant une période donnée et qui représente une culture de construction et d'aménagement illustrant une période significative de notre histoire. Il s'agit d'un patrimoine partagé entre les deux rives de la méditerranée.

La production architecturale des XIX^e et XX^e siècles, marquée par l'empreinte coloniale française, constitue aujourd'hui une composante fondamentale des villes algériennes. Ce patrimoine bâti riche et varié, à l'image de la diversité des tendances architecturales qui le caractérise, a fortement imprégné le paysage urbain et architectural des villes et villages d'Algérie.

I. ARCHITECTURE ET URBANISME COLONIAL EN ALGERIE

L'héritage architectural et urbain datant de l'époque coloniale représente aujourd'hui l'essentiel du patrimoine XIX^{ème} et XX^{ème} siècle en Algérie¹. Il s'est prodigué sur tout le territoire dès les premières années de la colonisation et se caractérise par des tracés urbains géométriques et une diversité de ses styles architecturaux qu'on distingue selon des périodes.

I-1. Urbanisme et aménagement urbain

« *La première phase de la colonisation est celle de la destruction et de la reconstruction jusqu'à 1854* »², elle est marquée par des interventions radicales sur les tissus urbains existants : Percées de voies à l'image de l'expérience de Haussmann à Paris, qui induisent bien entendu, des démolitions massives...etc.

L'urbanisation de cette période se caractérise par des tracés géométriques, des constructions en ilots et des occupations périmétrales. Les principales implantations coloniales dans les villes algériennes seront de type haussmannien, des immeubles de formes régulières épousant la forme des parcelles qui résultent d'un tracé urbain géométrique.

I-2. Architecture des édifices

L'architecture des édifices durant la période de la colonisation (1830-1962) se caractérise par l'adoption de trois courants / styles majeurs. D'abord le néoclassique durant le XIX^e S.,

¹ - Extrait du logiciel : Euromed Héritage 2, patrimoines partagés XIX^e et XX^e siècles.

² - CHABI G. « *Contribution à la lecture des façades du patrimoine colonial 19^e et 20^e s, cas d'étude : quartier Didouche Mourad à Alger* », mémoire magister, UMMTO, p 10.

ensuite le style néo mauresque de 1900 à 1930, et arts décoratifs de 1930 à 1940 et enfin le style moderne qui va beaucoup marquer le paysage urbain Algérois.

I-2-1. Période du XIX^e et début du XX^e siècle

Pendant cette période on retrouve jusqu'à trois styles architecturaux qui influencent les constructions. On pourra citer ainsi l'exemple d'Alger où de 1830 à 1930 « le style adopté pour les immeubles de rapport est néo-classique. Mais pour les équipements public, c'est le style éclectique, théâtre en style baroque, cathédrale en style néo byzantin. »³

a- Le style néoclassique: Courant d'architecture qui a beaucoup influencé la construction de 1830 jusqu'à la fin du XIX^e siècle en Algérie. « Les principales réalisations sont très souvent restées fidèles au type haussmannien »⁴

Ce style a développé un langage au niveau de la façade assez connu, elle se caractérise par :

- Une symétrie parfaite assurant l'équilibre de la façade.
- Une façade très riche en ornementation qui fait référence aux civilisations du passé : grecque et romaine, par les décorations florales et l'utilisation d'ordres antiques.
- Une progression géométrique se lie sur la façade (façade proportionnée).
- Les fenêtres rythmées, de type Bow-windows, avec des gardes corps en fer forgé.⁵

La façade néo classique est majestueuse, elle symbolise la force, la rigueur et le pouvoir.

IL existe à travers le territoire Algérien une diversité incroyable de bâtiments de style néo classique (fig. 24 et 25), où le style anime l'espace public avec ses embellissements de façade.



Fig. 19 : La mairie de Mouzaia
Source : Cours Master à UAMB



Fig. 20 : Photo ancienne de La Mairie, ex-daïra d'Azazga [actuellement résidence]
Source : collection Marcel Lagarde

³ - CHABI G. « Contribution à la lecture des façades du patrimoine colonial 19^e et 20^e s, cas d'étude : quartier Didouche Mourad à Alger », mémoire magister, UMMTO, p 12.

⁴ - Ibid. P10.

⁵ - Constat à partir de l'analyse des exemples d'immeubles.

b- Le style néo mauresque : l'orientalisme (de 1900 aux années 1930)

Au tournant du siècle, vers 1900, un abandon progressif de l'architecture néo-classique au profit de tendance « orientalisme » est observé en Algérie aussi bien dans les constructions publiques que privées.



Fig. 21 : La Grande Poste d'Alger de style architectural néo-mauresque, Architectes Voinot et Tondoire, 1910.
 Source: Google, www.judaicalgeria.com.

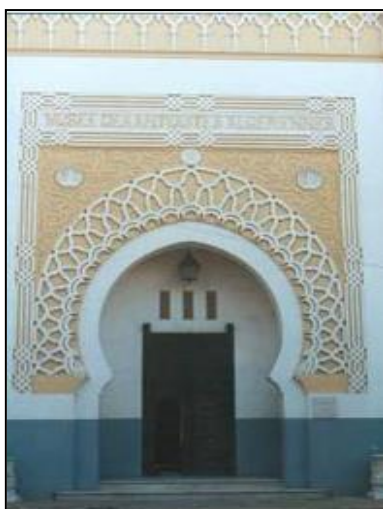


Fig. 22 : Détail de l'entrée principale (Musée des antiquités, parc de la liberté)



Fig. 23 : Porte d'entrée de l'immeuble rue Roosevelt.



Fig. 24 : Porte d'entrée de l'immeuble de Bd Telemly.

Source: Site Euromed II, XIX^e et XX^e S, Patrimoine partagé, Tendances et courants architecturaux en Algérie.

Le style néo mauresque ambitionne de récupérer le décor islamique et l'expression populaire. En donnant une image de la France protectrice et soucieuse des traditions ce «style du protecteur», destiné à gagner la sympathie des autochtones, va donner, dès 1898, une

orientation nouvelle à l'architecture des bâtiments publics prestigieux et emblématiques, dont beaucoup marquent aujourd'hui encore très fortement le paysage urbain de nombreuses villes algériennes. On pourra ainsi citer à titre d'exemples la grande poste à Alger (Fig.26), Musée des antiquités (Fig.27), l'immeuble rue Roosevelt (Fig.28) et l'immeuble du Bd Telemly (Fig.29).

Avec la célébration du centenaire, en 1930, on assistera au déclin progressif de cette forme d'Orientalisme bien que quelques projets continuent encore à être réalisés dans ce style jusqu'à la fin des années 1930 au profit d'une vision plus moderniste mettant en avant le caractère méditerranéen de l'Algérie.⁶

I-2-2. Période du XX^e siècle

Durant cette période, deux styles d'architecture se distinguent : le style des arts décoratifs et le style moderne. « À partir de 1930 l'Algérie devient un vaste champ d'expérimentation d'idées Nouvelles »⁷.

a- Le style art déco



Fig. 25 : Alger, Hôtel ALETTI et Casino, de Style Art Déco actuellement Hôtel Safir.

Source: Google, Alger-Bâtiments et Monuments.



Fig. 26 : Immeuble à la rue Didouche Mourad à Alger de style art déco.

Source : CHABI G. mémoire magister

Après l'exposition des arts décoratifs à Paris le 28 avril 1925 où il ya eu la révélation mondiale du style art déco, une diffusion sur la scène algérienne de beaucoup d'œuvres architecturales⁸ de ce style (Fig.30 et 31).

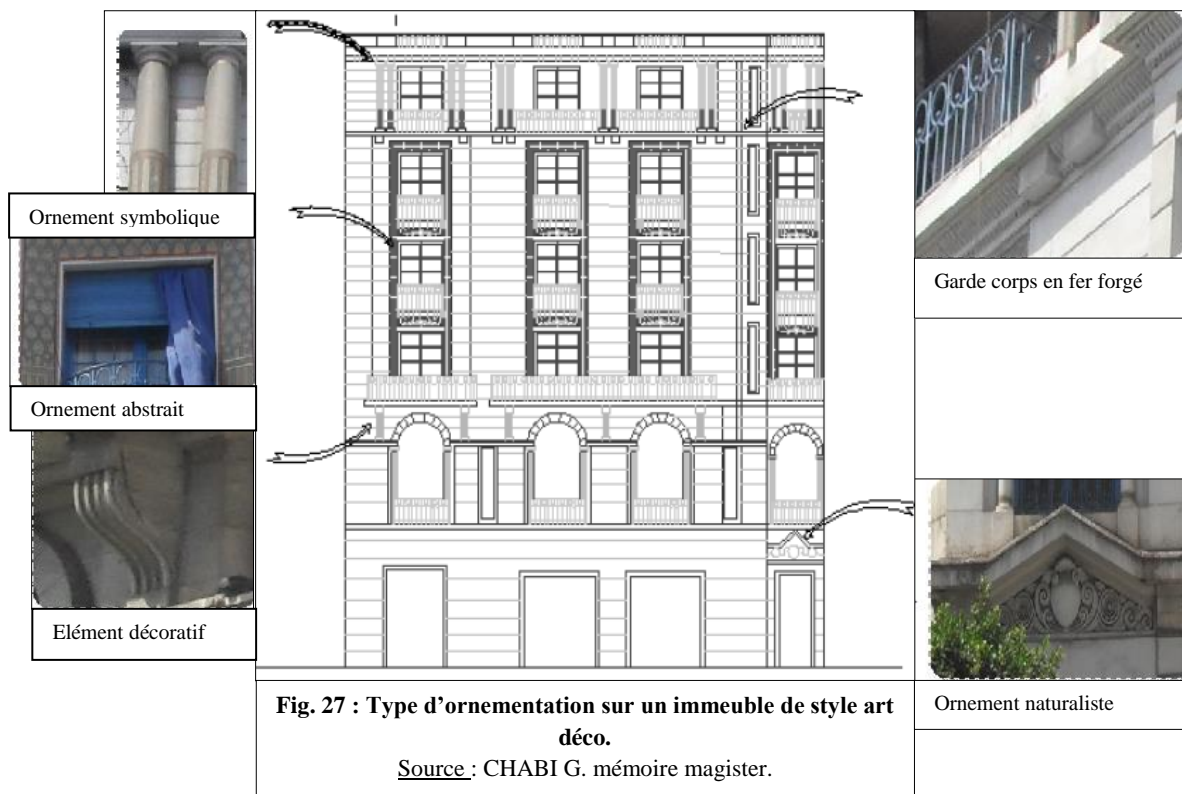
⁶ - Extrait du logiciel : Euromed Héritage 2, patrimoines partagés XIX^e et XX^e siècles.

⁷ - SEMMOUD N. « Les stratégies d'appropriation de l'espace à Alger », édition l'Harmattan, Paris 2001.P.63.

⁸ - AICHE Boussad « l'art déco et les prémises de l'architecture moderne à Alger » p. 267.

Ce style développe un langage particulier au niveau de la façade, celui d'une ornementation, est se caractérise par :

- Le recours aux formes simples avec des lignes droites et obliques.
- L'utilisation de plusieurs matériaux comme la céramique, la brique, la pierre.
- Une ornementation et des motifs abstraits. (Fig. 32)
- Variété de la forme des ouvertures.⁹



b- Le mouvement moderne

Le contexte international favorable au mouvement moderne aura des répercussions sur Alger en termes de production architecturale. La spécificité de l'architecture algérienne durant les années 1930 apparaît déjà à travers les travaux d'architectes tels que Paul Guion (le musée national des beaux arts à Alger, Fig.33), Marcel Lathuillière (l'asile de nuit à Alger) ou Fernand Pouillon (Diar El Mahçoul, Climat de France, (Fig.34) et Diar es-Saâda).

⁹ - Constat à partir de l'étude d'exemple de CHABI G. « Contribution à la lecture des façades du patrimoine colonial 19^e et 20^e s, cas d'étude : quartier Didouche Mourad à Alger », mémoire magister, UMMTO,



Fig. 28 : Musée national des beaux-arts à Alger
Source : Photo personnelle

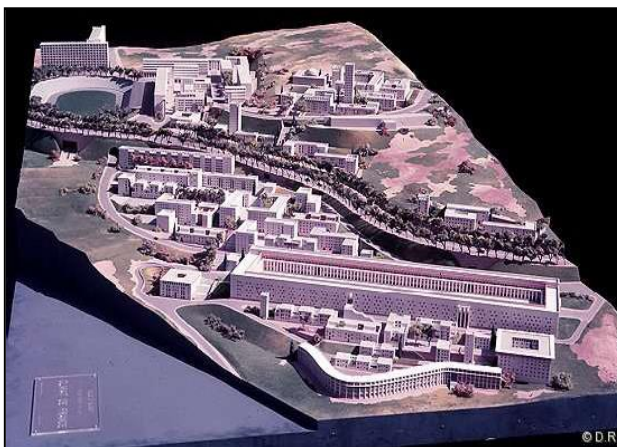


Fig. 29 : Climat de France à Beb El oued Alger, Fernand Pouillon
Source : Cours théorie de projet 3^{ème} année

Ce style moderne se caractérise par (Fig. 35) :

- des formes simples et pures
- l'utilisation de nouveaux matériaux tels que le verre et l'acier, qui expriment la légèreté.
- Absence d'ornementation et de décors floraux sur la façade.
- Plans et façades libres avec une asymétrie pour rompre avec la symétrie des styles antérieurs...etc.
- La façade se développe généralement en trois parties, soubassement, corps et couronnement.



Fig. 30 : façade de style moderne.
Source : CHARI G. mémoire de master

II. Etat du patrimoine architectural et urbain du XIX^e et XX^e S. en Algérie : Constat

« Au lendemain de la colonisation, un nouveau mode de production se substitue à la logique et à la cohérence des anciens tissus créant ainsi une rupture irréversible avec leurs structures spatiales et sociales. Ces derniers se trouvaient menacés par un développement spontané ainsi que la création de nouveaux pôles en périphérie, dû aux besoins intenses de logements, cela a causé la marginalisation de ses noyaux historiques dit patrimoniaux ce qui a conduit à leur dégradation »¹⁰.

¹⁰ - AICHE B, CHERBI F et OUBOUZAR L, « Patrimoine architectural et urbain des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles en Algérie », Projet Euromed Héritage II. Patrimoines partagés.

Le cadre bâti est, depuis un bon moment, dans un état alarmant. Beaucoup de traces architecturales et stylistiques de l'époque coloniale ont disparu alors que d'autres s'estompent lentement sous les regards indifférents de la société civile, des autorités publiques locales et nationales. Ces traces matérielles et culturelles sont, malheureusement, confondues avec la période historique de leur émergence. Cet amalgame entre séquelles du colonialisme et patrimoine colonial a fait que non seulement les pouvoirs politiques, mais aussi la société civile éprouvent, chacun à sa façon, des réticences envers ce legs. Les autorités publiques affichent une volonté claire de rupture avec tout ce qui se rapporte avec cette période en actionnant une politique de conservation sélective du patrimoine.

II-1. Exemple d'ensemble urbain : quartier « Edhahra » de la ville coloniale de M'Sila

Nous avons choisi, pour illustrer le patrimoine urbain des XIX^e et XX^e siècles en Algérie, l'exemple de la ville coloniale de M'Sila.

Quartier s'étalant sur une superficie de 12,5 hectares, érigé sur une grille orthogonale, et présente actuellement un renouvellement anarchique et incontrôlé qui risque de défigurer irrémédiablement un patrimoine méconnu et abandonné.

Aucun article du règlement du Plan d'occupation du sol (POS) qui couvre le territoire de la ville coloniale ne s'intéresse à son cachet architectural.

Les façades du bâti subissent les bouleversements les plus diversifiés allant de l'oblitération aux percements les plus variés jusqu'à l'excroissance.

-Des modifications catégoriques des ornementsations.

-Fermetures des espaces ouverts tel que les vérandas pour des raisons d'intimité.



Fig. 31. Tracé parcellaire du centre colonial d'Eldhahra
Source : Boutabba H. et Al, « *Le patrimoine architectural colonial dans la région du Hodna, un héritage en voie de disparition* »

-des opérations de démolition de l'ancien bâti pour le remplacé avec de nouvelle formes architecturale.¹¹

II-2. Exemples d'édifices patrimoniaux en péril :

➤ **Le palais de justice à Bejaia** : construit en 1924, il présente les caractéristiques du style néoclassique, (Fig. 37). Actuellement en état de dégradation très avancé, une aile complètement démolie (Fig. 38).



Fig. 32: Le palais de justice à Bejaia, (1924)
Source : Cour Master à UAMB.



Fig. 33 : Photo actuelle du palais de justice.
Source : auteurs, 2015.

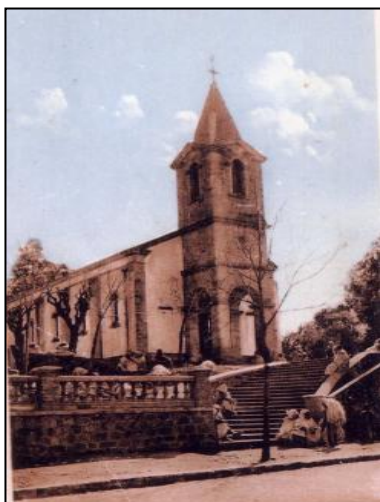
➤ **Le fort Napoléon à Larbaa Nath Irathen** : Construit en 1857, le site est actuellement occupé par une caserne militaire vue sa place stratégique qui domine toute la région (Fig. 39).



Fig. 34 : Fort Napoléon à Larbaa Nath Irathen, 1857.
Source : Google, patrimoine colonial en Kabylie Fort Napoléon.

➤ **L'ex église de la ville d'Azazga** : Un édifice religieux hérité de la période coloniale construit dans les années 80. Il est actuellement en état d'abandon et nécessite une intervention de réhabilitation et de mise en valeur (Fig. 40 & 41).

¹¹ -Boutabba H. et Al, « *Le patrimoine architectural colonial dans la région du Hodna, un héritage en voie de disparition* ».



**Fig. 35 : Eglise d'Azazga
durant la colonisation**
Source: collection J. D. Crescenzo



**Fig. 36 : Eglise d'Azazga
(actuellement) en état d'abandon.**
Source: auteurs.

III. Législations et Pratiques de protection et sauvegarde du patrimoine en Algérie

III-1. Instruments juridiques du patrimoine architectural et urbain

A. Loi régissant le patrimoine architectural

- **Loi n° 67-281** : La première loi algérienne sur le patrimoine bâti est promulguée en 1967. Relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels, elle avait une vision antiquisante du patrimoine et ne couvrait pas tout le territoire national (exemple du sud : les parcs Tassili et le Hoggar).
- **Loi n° 98-04** : Promulguée le 15 janvier 1998. elle vient pour compléter la loi qui la précède, et introduit tout à la fois la notion des biens culturels immobiliers et mobiliers que celle des biens culturels immatériels, elle vise un contrôle plus rigoureux sur la préservation et la protection du patrimoine dans sa globalité par :
 - La création des textes d'application pour pouvoir intervenir sur le terrain.
 - la restructuration des outils opérationnels, cela dénote un changement positif dans la prise en charge du patrimoine à condition bien sûr d'élaborer des études préalables.
 - Elle concerne tout le territoire national y compris le patrimoine de sud.
 - Elle instaure les régimes de classement et d'inscription sur l'inventaire supplémentaire, comme mesure de protection des monuments historiques et des sites archéologiques.

- Cette loi constitue aujourd'hui une réelle avancée en termes de protection du patrimoine culturel. Il existe cependant des décalages entre les textes promulgués et leur mise en application.¹²

B. Lois régissant le patrimoine urbain

Le patrimoine urbain est également pris en charge à travers deux lois :

- **La loi 90-29** : Relative à l'aménagement et l'urbanisme, elle est promulguée en décembre 1990. Elle édicte dans ces principes généraux les règles visant à organiser la production du sol urbanisable dans le respect entre autres de la préservation de l'environnement des milieux naturels, des paysages et du patrimoine culturel et historique.
- **La loi 98-04** du 15 janvier 1998, relative à la protection du patrimoine culturel. elle entend par biens culturels immobiliers : les monuments historiques, les sites archéologiques et les ensembles urbains et ruraux. Comme elle instaure les secteurs sauvegardés, mesure de protection des ensembles urbains ou ruraux tel que la casbah, les ksour et les agglomérations traditionnelles.¹³
- « *Nous ne décelons ni dans les déclarations officielles, ni dans les instruments de protection, une volonté explicite de prise en charge du statut ou du devenir de ce patrimoine (19^e & 20^e S.). A ce titre, la liste des édifices des XIX^e et XX^e siècles classés révèle que sur les 22 monuments que compte la liste. 17 ont été classés après l'indépendance. Sur les 17, environ 35% de ce patrimoine est consacré avant tout pour ses valeurs historiques que pour ses valeurs artistiques et architecturales* ». ¹⁴

III-2. Le projet « Patrimoines Partagés »

En Algérie, la notion du patrimoine rassemble et divise à la fois. Elle rassemble autour de l'ancien mais s'agissant de l'héritage des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, elle divise considérablement. Le vide en matière de recherche historique concernant la période de colonisation Française et la charge émotionnelle associée à cet héritage empêchent toute appropriation complète du patrimoine de cette période.

¹² - Extrait du logiciel : Euromed Héritage 2, patrimoines partagés XIX^e et XX^e siècles.

¹³ - Résumé Cours du patrimoine, Baloul N., 2015-2016

¹⁴ - AICHE. B, CHERBI. F et OUBOUZAR. L, « *Patrimoine architectural et urbain des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles en Algérie* », Projet Euromed Héritage II, Patrimoines partagés.

« Bien que certains, notamment dans les milieux universitaires et une frange de la société civile perçoivent cet héritage comme une mémoire partagée issue de la rencontre des cultures méditerranéennes »¹⁵, exemple du projet « patrimoines partagés ».

Ce projet « *Euromed Héritage* » consiste en une recherche sur les savoirs et les savoir-faire appliqués au patrimoine architectural et urbain des XIX^e et XX^e siècles en Méditerranée. Neuf pays ont participé à cette étude : Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Maroc, Syrie, Tunisie. Les travaux du projet sont publiés sur le site internet d'EUROMED.¹⁶

III-3. Initiatives de réhabilitation appliquée aux édifices et aménagements des XIX^e et XX^e S.

Ces lieux chargés d'histoire et de symbole méritent aujourd'hui un regard nouveau pour une reconnaissance de leur valeur patrimoniale. Même si des tentatives de réhabilitation sont entreprises ici et là, l'absence de méthodologie et de savoir-faire fait parfois peser de sérieuses menaces sur son devenir.

III-3-1. Réhabilitation architecturale :

Le Bâtiment de l'ancienne maison Citroën à Constantine¹⁷

Le bâtiment Citroën occupe une place stratégique dans la structure urbaine de Constantine. Inauguré en 1933 sur l'emplacement de l'ancienne halle aux grains dans un esprit néo mauresque moderne. Il se situe à l'intersection de trois voies urbaines importantes plaçant son entrée dans l'axe de la perspective du boulevard Ben Boulaid. (Fig. 42, 43 & 44).



Fig. 37 : Emplacement du bâtiment

Source : www.google.fr, les bâtiments des maisons Citroën en Algérie.

¹⁵ - AICHE. B, CHERBI. F et OUBOUZAR. L, Op.cit.

¹⁶ - <http://arvha.org/euromed/index.html>

¹⁷ - MAHMOUDI A. et TERKI F., « *La réhabilitation architecturale d'un édifice moderne dans le cadre d'une requalification urbaine* », Mémoire de master en architecture, UMMTO, 2015.



Fig. 38 : Le bâtiment avant sa réhabilitation.
Source : www.google.fr, les bâtiments de maison Citroën en Algérie.



Fig. 39 : Le bâtiment après sa réhabilitation.
Source : www.google.fr, les bâtiments de maison Citroën en Algérie.

III-3-2. Réhabilitation urbaine

A- Aménagements du carrefour du millénaire

« *Le carrefour du millénaire est l'appellation nouvelle d'un site ancien, confluence d'événements d'une forte charge historique. Cette appellation englobe les îlots de la Casbah, la place des martyrs, les anciennes voûtes, les ports de pêche et de plaisance, le quartier de la marine et la promenade de Qaa Es-sour à Ferhani* »¹⁸

Projet révélateur des pratiques et de gestion du patrimoine architectural et urbain en général et celui des XIX^e- XX^e siècles en particulier. Élément clé de la politique du Gouvernorat du Grand Alger élaborée dans les années 96-97 et abandonné dans les années 2000 pour des raisons politiques. Malgré la réalisation d'une tranche importante du projet, son devenir reste incertain. Un ensemble d'édifices issus de la période coloniale (XIX^{ème} et XX^{ème} siècles) vont être concerné par le programme de réhabilitation :

- La maison du centenaire de l'architecte Léon CLARO, construite en 1930 et rebaptisé la « maison du millénaire » dans la haute casbah.
- La Halle aux poissons, plus connue sous le nom de la pêcherie édifée en 1936.
- La place des Martyrs. Le plan propose le réaménagement de la place et la création d'un centre des arts aux sous-sols de celle-ci. Ouvert sur le boulevard en contrebas il est rehaussé par la succession des arcades de la façade maritime réalisée en 1865.

¹⁸ : Extrait du logiciel : Euromed Héritage II, Patrimoines partagés, Savoirs et savoir-faire appliqués au patrimoine architectural et urbain des XIX^e-XX^e siècles en Méditerranée.

B- Le boulevard du Front de mer d'Alger¹⁹

Inscrit dans le projet urbain du «Carrefour du Millénaire »

- Situation : Boulevard Zighout Y., ex Bd de l'impératrice puis de la république.
- Année de réalisation : 1860-1865
- Architecte : Frédéric Chassériau
- Bureau d'étude de réhabilitation : KAEL, tour du Golf, Alger
- Année de réhabilitation: 1997/2000. (reprise des travaux en 2004).



Fig. 40 : Escalier urbain desservant les quais
Source : Euromed, Héritage II, Patrimoine partagé.

L'aménagement du front de mer d'Alger, en 1860 par *Frédéric Chassériau*, architecte de la ville, sera l'une des images les plus représentatives de l'urbanisme Haussmannien. Il apparaît comme un tableau homogène où les gabarits et les alignements sont scrupuleusement respectés. Il propose une impressionnante structure comprenant un ordonnancement de façade et un système de rampes reliant la ville aux quais du port. Avec la réhabilitation du front de mer, la ville lieu de théâtralité par excellence, va prendre l'allure d'un centre urbain important et devenir le support d'un ensemble d'édifices emblématiques.²⁰

¹⁹ : Extrait du logiciel : Euromed Héritage II, Patrimoines partagés, Savoirs et savoir-faire appliqués au patrimoine architectural et urbain des XIX[°]-XX[°] siècles en Méditerranée

²⁰ : Idem.

Conclusion partielle :

Cet héritage architectural et urbain dit colonial participe étroitement dans la composition du paysage urbain de toutes les villes algériennes.

Malgré les contraintes topographiques qui caractérisent la région de la Kabylie, ses villes n'échappent pas à la production architecturale et urbaine du génie militaire. Parmi ces villes qui recèlent ce témoignage dans leur aménagement urbain et leur architecture, la ville d'Azazga qui est dotée d'un noyau historique typiquement colonial.

La sauvegarde de ce fragile patrimoine, à considérer comme patrimoine partagé, pose la problématique de sa préservation et son adaptation à la conjoncture contemporaine, d'où le nécessaire recours à différentes interventions urbaines respectueuses du patrimoine.



Partie II : Projet urbain et architectural





Chapitre III : Cas d'étude la ville d'Azazga

Introduction :

Suite à une recherche effectuée dans le chapitre précédent concernant la connaissance et la reconnaissance du patrimoine architectural et urbain du XIXe et XXe siècle en Algérie, nous tenons à étudier dans le présent chapitre, un fragment urbain situé dans la région d'Azazga. Afin de mettre en relief la richesse de l'héritage colonial en Kabylie.

Le choix de la ville s'est rapproché à la présence d'un centre historique typiquement colonial. Elle est passée d'un simple village à l'époque précoloniale à un village doté d'un tracé orthogonal et régulier avec l'arrivée des colons.

A l'égard du patrimoine ordinaire que recèle ce noyau historique nécessitant des opérations de réhabilitation et de remise en état, un bon nombre de monuments prestigieux mérite une reconnaissance et une valorisation.

Une lecture globale de la croissance urbaine de la ville est nécessaire afin d'identifier les caractéristiques identitaires du quartier d'étude et les interventions envisageables sur le patrimoine existant.

I-Présentation de la ville :

I-1 : Situation

a-Azazga à l'échelle nationale :

Azazga est située dans la partie Est de la willaya de tizi ousou (voir Fig.III.3) à 37 km de son chef, elle est la transition entre tizi ousou et Bejaïa distante de 95 km et de 140 KM de la capitale. (Voir Fig.III.1).



Fig. 41 : Azazga à l'échelle nationale.

b-Azazga à l'échelle régionale :

Azazga est une ville à la fois chef-lieu de commune et de daïra, elle est limitée :

- Au Nord par les communes d'Aghribs et d'Akerou.
- A l'Est par les communes de Freha et de Mekla.
- A l'Ouest par la commune de Yakouren.
- Au Sud par les communes d'Ifigha et de Souama.8

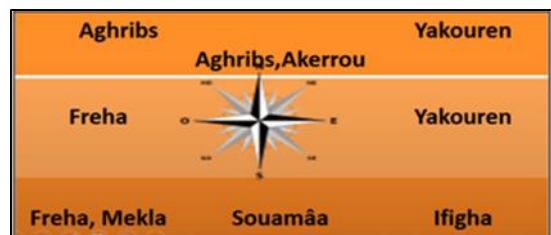


fig. 42 : Les communes limitrophes.

La daïra d'Azazga couvre une superficie de 77 km² Elle comprend cinq communes : Azazga, Freha, Ifigha, Yakouren, Zekri.

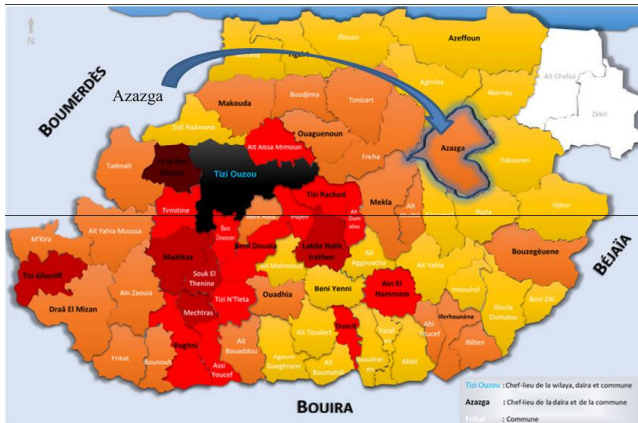


Fig.43 : situation d'Azazga à l'échelle régionale
Source : Google, www.tiziouzou-dz.com.



Fig.44 : L'accessibilité de la ville d'Azazga
Source : Carte Google earth traitée par l'auteur.

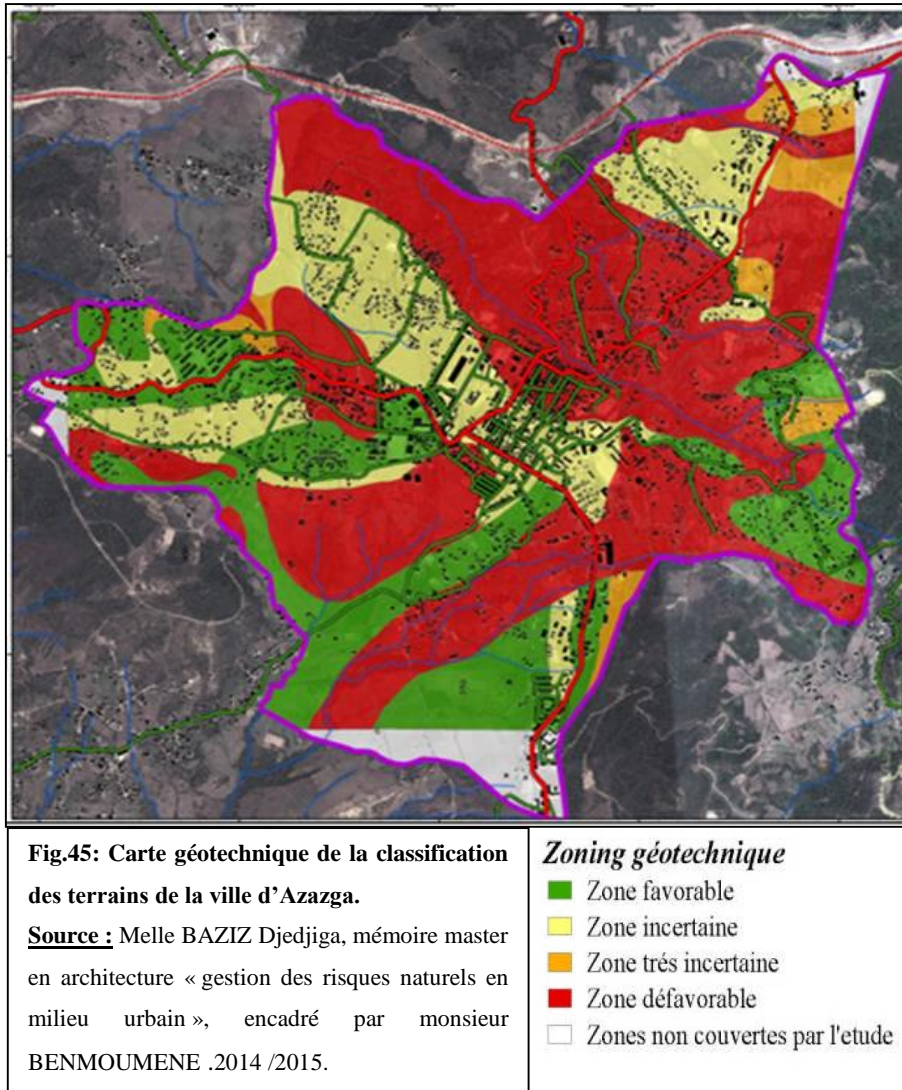
I-2 : Accessibilité :

Azazga est traversée par deux routes nationales RN12 qui relie de Tizi ousou et Bejaïa et RN 71 qui relie la ville d'Azazga et Ain el hammam au sud ,une auto route à la périphérie de la ville qui vient de Tizi ousou à l'ouest versBejaïa à l'est passant par l'hôpital d'Azazga se croise avec la R N 71qui rejoint Azzefoun au nord par Aghribs.

I-3 : Le glissement de terrain :

Azazga est confrontée à un problème très spécifique qui est celui de glissement de terrain, (plus de 47% du tissu urbain est classé défavorable à la construction) entraînant la destruction des structures de base (routes, voiries, réseaux d'assainissement...) et l'effondrement de certain nombre de construction.

En Mars 2012, c'est suite à une fonte lente et progressive des neiges qu'on avait assisté à plusieurs désordres et signes d'instabilités qu'a connue le site d'Azazga.



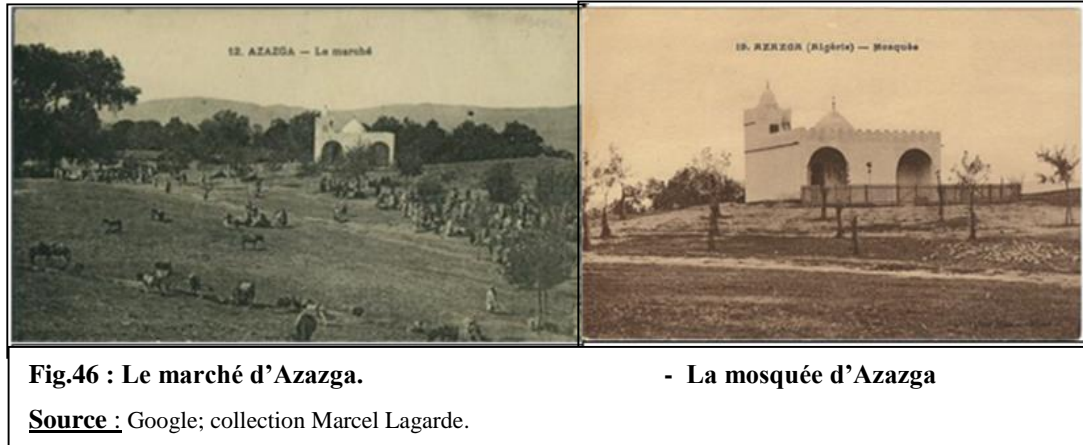
II- Croissance urbaine de la ville d'Azazga :

II-1-L'établissement kabyle :

Si nous remontons dans le temps nous trouverons que la ville d'Azazga a d'abord été peuplée par des berbères.

Dans le besoin d'échanges cette population a créé un marché qui se tenait une fois par semaine, à côté duquel s'est érigée une mosquée comme lieu de culte, actuellement ces lieux gardent toujours leurs fonctions.

Et afin de relier les villages, les terres agricoles et le marché, un réseau de sentiers fût établi, ces derniers structurent l'espace urbain à Azazga, certains parmi eux deviendront des axes de croissance selon lesquels se développera cette ville.



II-2- La période coloniale :

Fiche identitaire du projet Azazga :¹

Nom du centre : Azazga : de Yazzouggen, les "sourds", c'est à dire la communauté dite "taazzougt" des At Ghobri, car jadis restée sourde aux missives puis menaces ottomanes, exigeant l'accès aux forêts de l'Akfadou pour l'exploitation du bois au profit des chantiers navals d'Alger ou de Bône.

Commanditaire : Gouvernement Général, Programme Général de colonisation 1877-1888

Date de création : approbation des avant-projets : 19 mai 1881.

Taille du village : 112 feux.

Périmètre de Colonisation : 2885 hectares/70 feux agricoles de 25 à 30 hectares chacun et 15 feux industriels de 3 hectares (17 lots réservés à l'administration de la Commune mixte).

Origine des terres : Domaniales/séquestre + expropriation d'enclaves kabyles exemptes de séquestre.

Conception du village : Ponts et Chaussées, district de Fort-National.

Vocation : Village agricole et commercial, puis administratif.

Lancement des travaux : Prévus pour la fin de l'année 1881.

¹BELLAHSENE Tarik, thèse de doctorat, « La colonisation en Algérie : Processus et procédures de création des centres de peuplement. Institutions, intervenants et outils », université de paris 8- vincennes saint denis, 2006.

L'occupation française du territoire d'Azazga peut être répartie selon 4 périodes :

II-2-1 : l'appropriation des lieux à partir de 1871 :

Fait historique : insurrection d'El mokrani.

Fait urbain : rassemblement des tribus et la destruction des villages désertés.

Les premières manifestations de l'espace est l'édification de la caserne militaire au-dessous du marché afin qu'il assure le contrôle totale de la région et la population.

II-2-2 : L'organisation territoriale (le plan cadastral en 1876) :

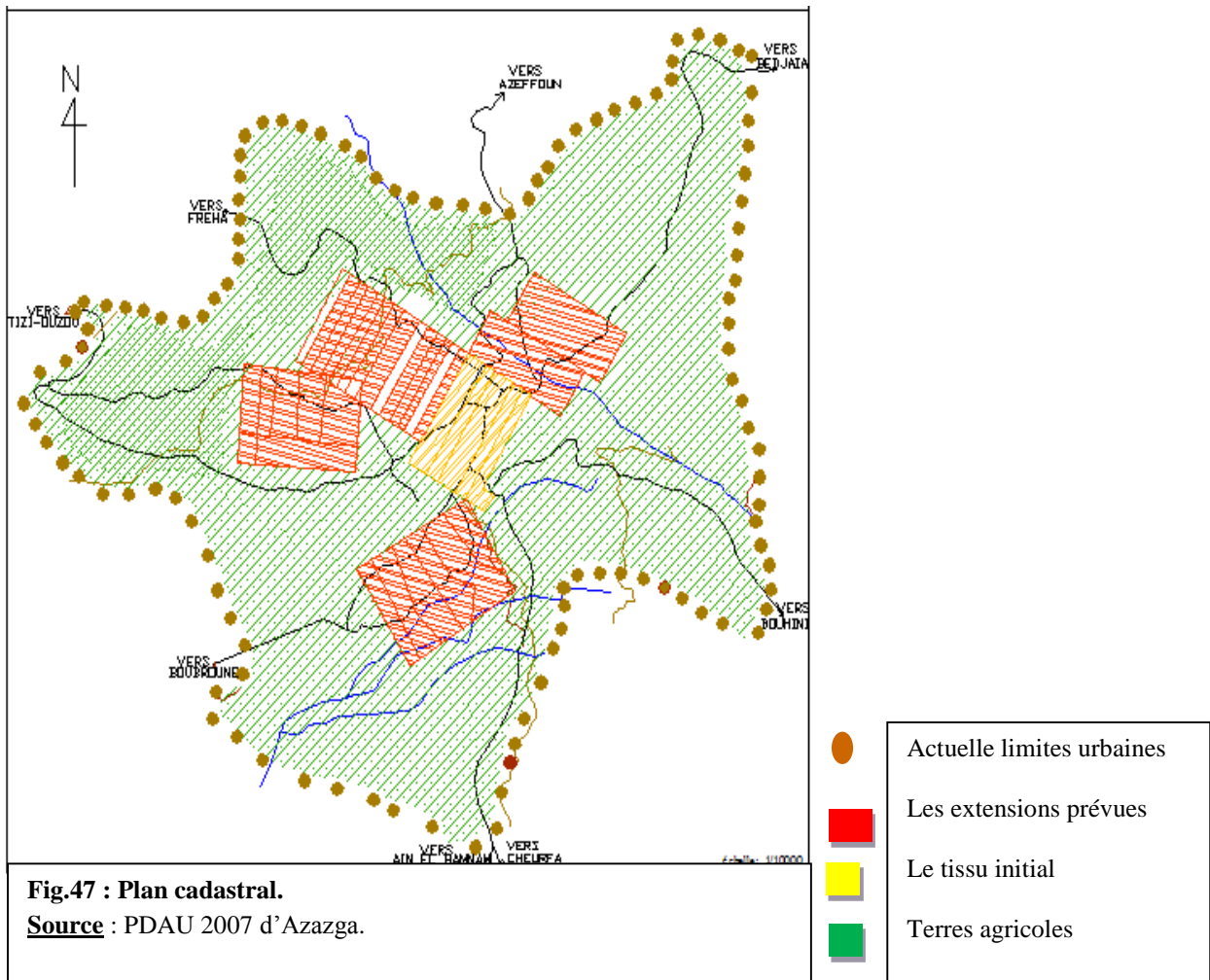
Fait historique : la répression de l'insurrection, fin du régime foncier des indigènes et l'adoption de L'opération SENATUS CONSULT (promulguée en 1863) pour une bonne gestion des terres et une organisation administrative (Des communes mixtes et des communes en plein exercice ont été créées).

Fait urbain : l'établissement d'un plan cadastral (après l'expropriation des terres agricoles des tribus), basé sur la régularisation des parcelles et une planification du territoire sur trois niveau :

- Le premier niveau forme le centre de la ville et son noyau initial
- Le deuxième niveau pour les futures extensions de la ville qui n'a pas été réalisé.
- Le troisième niveau réservé pour l'exploitation des terres agricoles, il ceinture les deux niveaux précédant ce dernier est issu de la régularisation du tracé parcellaire préexistant. (voir Fig.III.7).

II-2-3 : la conception du village colonial en 1886 :

- Fait historique : Elle devient commune mixte et reçoit les structures administratives civiles et militaires nécessaires à la gestion du territoire



Fait urbain :

- Les premiers équipements administratifs tels que la mairie, le palais de justice, la gendarmerie et les écoles ainsi que l'église et le presbytère comme lieux de culte ont été implantés sur la partie haute du site a côté du fort (Un emplacement stratégique dominant).
- L'intersection des deux axes territoriaux (La RN12 et la RN71) a donné naissance à une place triangulaire qui accueillera le jardin. Fig.

- l'église a été placée selon à un axe de perspective venant de la voie qui longe le jardin.
- Le reste du village a été tracé selon un plan en échiquier : un lotissement pour accueillir les colons.
- Afin d'imager la loyauté et la justesse des colons, un autre axe de perspective a été tracé orthogonalement vers le palais de justice.

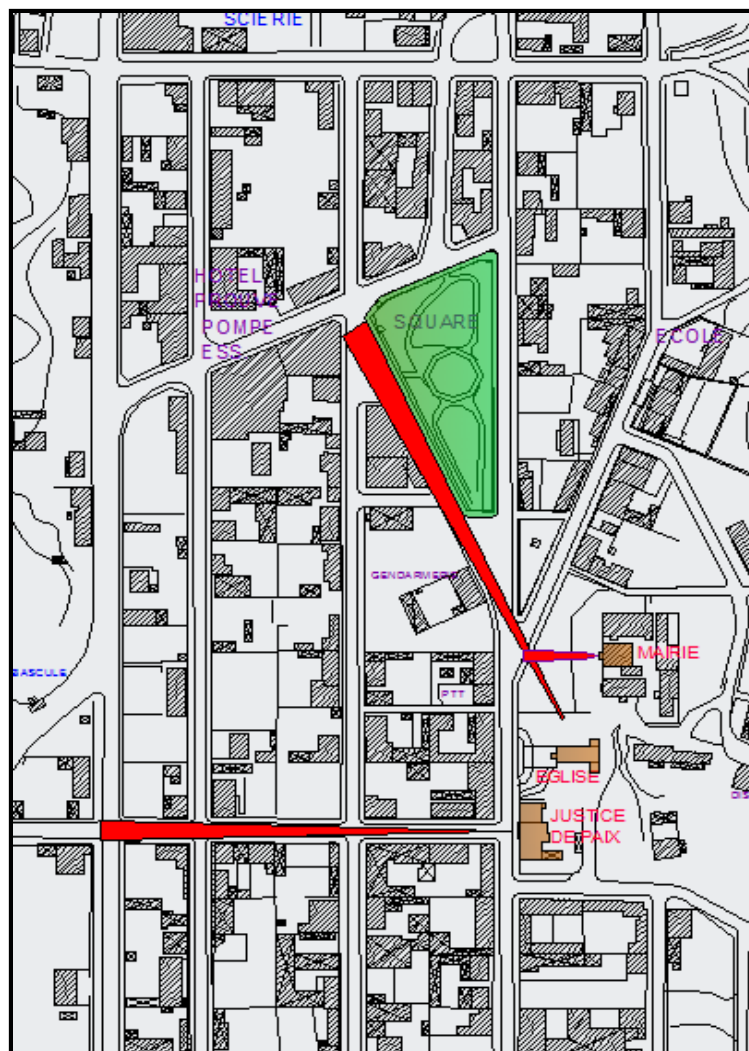


Fig.48 : carte du tracé colonial montrant les perspectives vers les équipements publics.

Source : carte du pos traitée par l'auteur



Fig.49 : Le village colonial d'Azazga
Source : <http://alger-roi.fr>, collection B. Venis

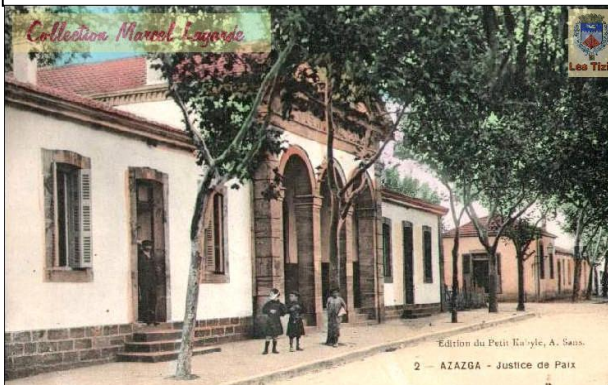


Fig.50 : Le palais de justice
Source : <http://alger-roi.fr>, Marcel Lagarde.



Fig.52 : La perspective donnant sur le palais de justice
Source : <http://alger-roi.fr>, collection B. Venis

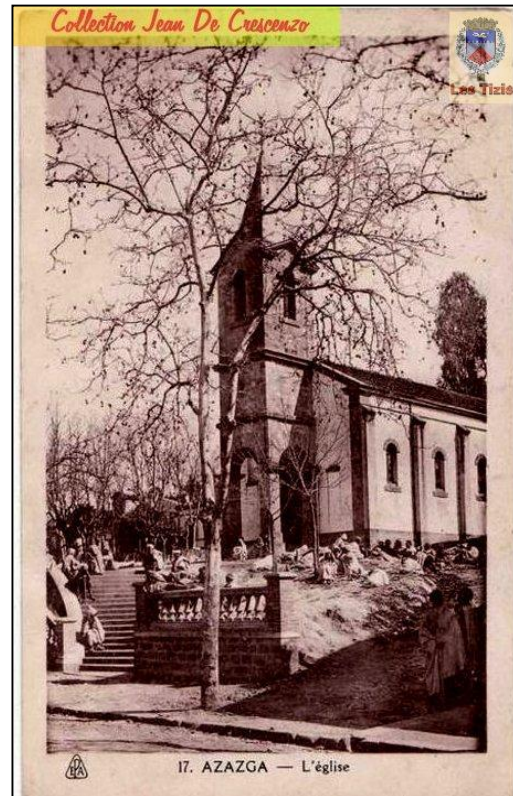


Fig.51 : L'Eglise.
Source : www.google.fr, collection Jean De Crescenzo.

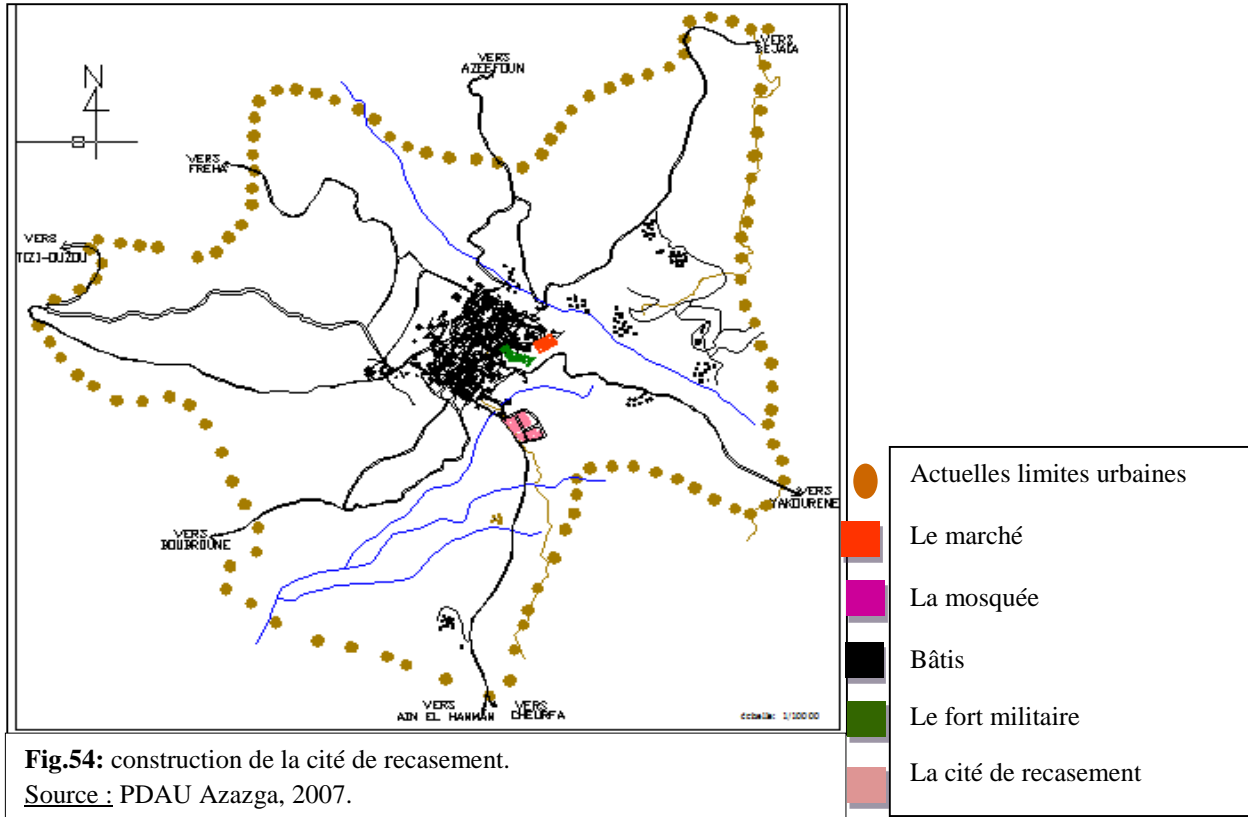


Fig.53 : La mairie
Source : <http://alger-roi.fr>, collection

II-2-4 : construction de la cité de recasement 1960-1962 :

Fait historique : La visite du général De Gaulle à l'Algérie et l'élaboration du plan de Constantine.

Fait urbain : A travers ce plan Azazga a bénéficié d'une cité de recasement conçue pour les populations autochtones qui est rejetée à la périphérie de la ville sur l'axe menant vers Ain El Hammam, Cette cité marque le premier franchissement de limite, caractérisée par une rupture avec le noyau ancien.(voir Fig.III.14).



II-3 : La période postcoloniale :

II-3-1 : Azazga après l'indépendance : (1962)

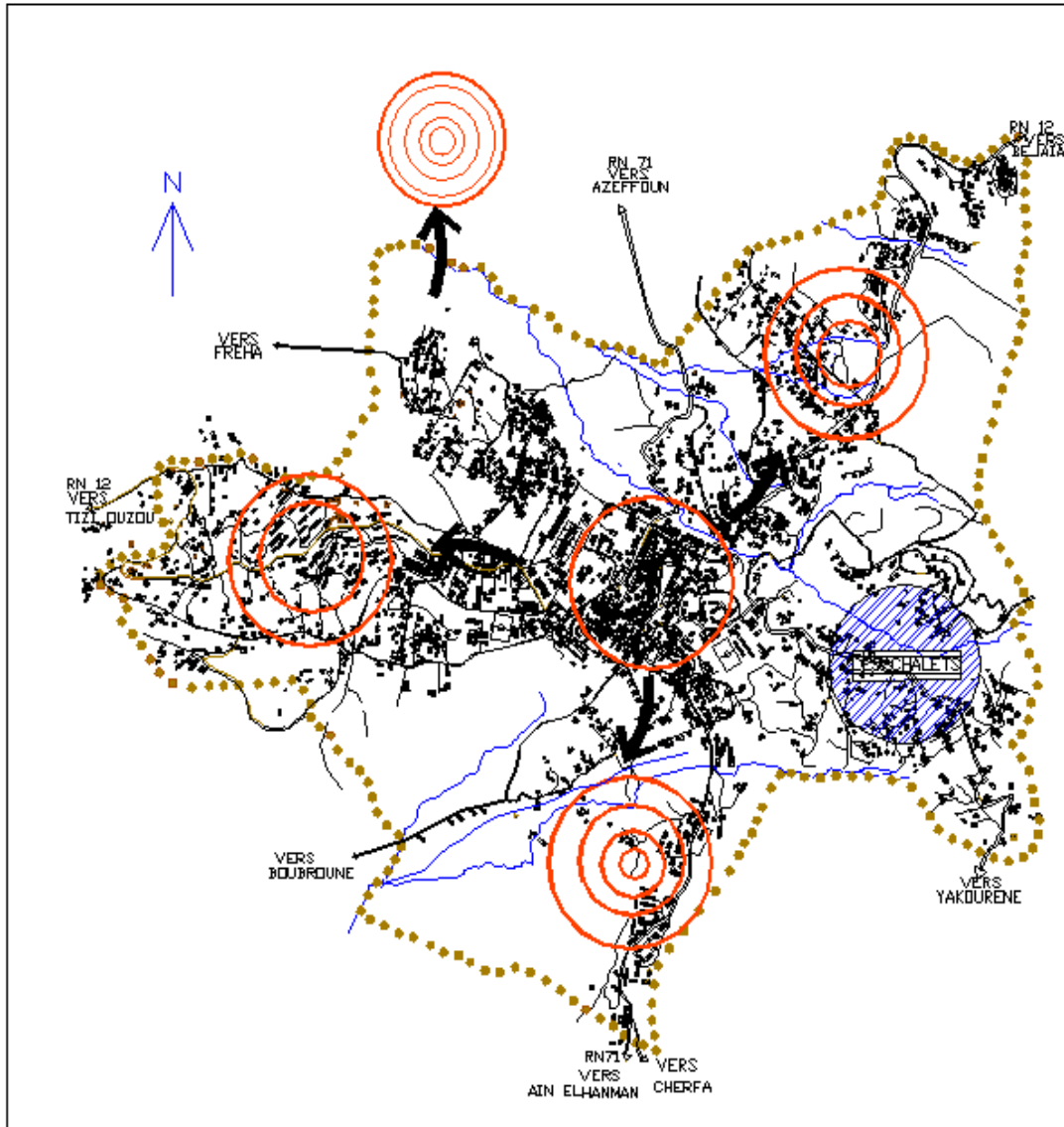
- La ville est confrontée au phénomène de l'exode rural.
- l'absence des instruments de gestion et de contrôle urbain.
- Reprise des projets laissés en chantier par les français, le cas de la cité de recasement achevée en 1964.

II-3-2 : les programmes spéciaux à partir de 1967-1974 :







Une nouvelle étape de planification commence. Dans le cadre d'une économie planifiée, une série de plans de développement économique et social a été envisagé. la ville a bénéficié de ces programmes par la réalisation d'une série de logements et d'équipement. Avec une prolifération de l'habitat engendrant un éclatement spontané de l'espace urbain.

II-3-3 : Eclatement de la ville à partir de 1974-1994 :

- L'élaboration d'un plan d'urbanisme directeur PUD pour Azazga pour la gestion et la maîtrise de l'urbanisation anarchique.
- La réalisation d'une série d'équipements qui constituent les trois pôles de croissance de la ville ; Taddarth, Tizi Bouchene et celui de Tizi N'Fliki.



Les différents pôles de croissance de la ville d'Azazga.

-  Périimètre urbain actuel.
-  Noyau colonial, premier pôle.
-  Pôle TIZI BOUCHEN, deuxième pôle.
-  Pôle TADDART, troisième pôle.
-  Pôle de TIZI N' FLIKI, quatrième pôle.
-  Pôle d'IMLAL, le nouveau pôle en phase de chantier.

II-3-4 : densification des pôles existants à partir de 1994:

- l'élaboration d'une série d'instrument de planification citant le PDAU en 90 qui a remplacé le PUD, la confirmation des pôles à Azazga.
- Aujourd'hui une nouvelle extension de la ville vers le nord à l'extérieur des limites, le pôle de « IMLAL » en phase de chantier. (Voir Fig.III.15).

Constat :

On constate que l'aménagement et la logique d'occupation du territoire urbain sont caractérisés par :

- un tissu colonial caractérisé par son niveau d'urbanité et son tracé en échiquier, situé géographiquement au centre du périmètre urbain, entouré de plusieurs pôles de croissance, ces derniers sont formés suivant des lignes de croissance artificielle citant la RN 12 et RN 71.
- Ces deux axes routiers majeurs (RN 12 et RN 71) jouent le rôle de colonne vertébrale et les supports d'une urbanisation linéaire et un étalement en étoile.

Conclusion partielle :

Le croisement des deux axes majeurs qui traversèrent le territoire d'Azazga (la RN12 et la RN71) a donné naissance à un village colonial avoué plus à la laïcité qu'à l'évangélisme. La rencontre de ces deux tracés a été matérialisée, par les concepteurs de l'époque coloniale, par une place triangulaire qui accueillera un jardin, autour de laquelle se prolifèrent les autres édifices publics tels que l'église, la mairie, la gendarmerie, le palais de justice. Ils se présentent comme des éléments structurant le paysage urbain. Le choix de notre assiette d'étude s'est rattaché à ce patrimoine du 19^e et 20^e siècle accordé au noyau historique de la ville et avantageusement à ces éléments qui servent de repère pour les habitants. Actuellement, ces édifices s'aperçoivent inopportunistement en état de dévalorisation qui risquent de perdre leur valeur et leur statut autant que mémoire témoignant un pan d'histoire !

III- Présentation du quartier d'étude :

Introduction

Le site dont on propose, ci-après, une étude et proposition d'intervention, correspond au quartier administratif de la ville coloniale d'Azazga du XIXe siècle. Quartier présentant un important intérêt patrimonial par son aspect urbain, structures urbaine et par l'architecture de ses édifices. De surcroît, ce quartier est dans un bon état de conservation du fait qu'il est épargné des nombreuses opérations d'urbanisme, démolitions, réaménagements...etc., qui sont souvent à l'origine de la disparition d'un patrimoine historique.

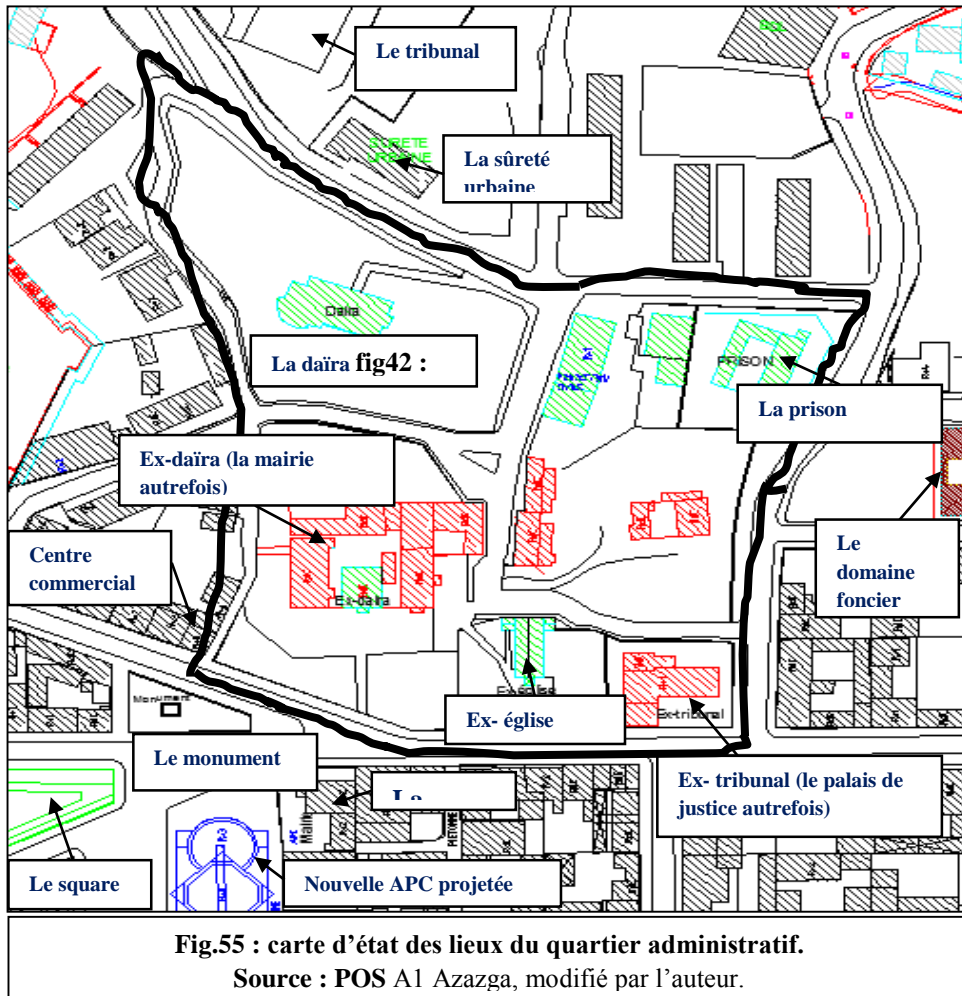
Après l'installation d'un fort militaire près de l'ancien marché, les colons ont projeté une série d'équipements, sur un site stratégique dominant tout le village. Cet emplacement constituait le quartier administratif de la ville. Alias c'était le quartier le plus valu grâce à la vocation qui lui a été attribué.

III-1 : Diagnostique et état des lieux

Par quoi est identifié ce fragment de ville actuellement ?

Notre aire d'étude est identifiée par :

- sa richesse en patrimoine avec la présence de l'église et la mairie d'autrefois, actuellement ex daïra converti en résidence, le fort militaire et l'habitat colonial.
- La présence d'un bon nombre d'équipements public qui le borde tel que la nouvelle mairie, la nouvelle daïra, le nouveau tribunal, la sureté urbaine et la prison.
- Un square et une place monument structurant le quartier.



II-1-1 : Les équipements ponctuels

La majorité des équipements administratifs se situent aux alentours ainsi qu'à l'intérieur de notre quartier d'étude. Ce qui fait de lui un lieu de passage attractif et fréquent.



Fig.56 : nouvelle daïra Source : auteurs

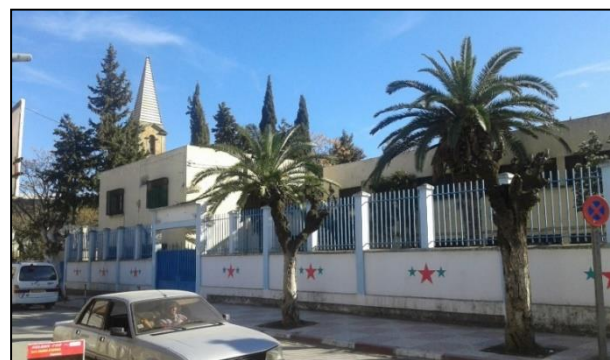


Fig.57 : L'ex tribunal Source : auteurs



Fig.58 : la mairie actuelle.

Source : auteurs



Fig.59 : nouvelle mairie en phase de chantier Source : auteurs



Fig.60 : Le nouveau tribunal. Source : auteurs



Fig.61 : la prison.

Source : auteurs

II-1-2 : Les places et jardins : Un déficit en terme d'espaces publics malgré l'existence d'un jardin près du quartier tracé depuis le XIXe siècle et une placette clôturée autour d'un monument.



Fig. 62 : le square Source : auteurs



Fig.63 : le monument Source : auteurs

III-1-3 : Un patrimoine architectural en péril :

Notre quartier d'étude recèle par l'architecture de ses édifices un patrimoine qui mérite d'être préservé et valorisé. L'ex-Eglise et l'ex-Daira projetés sur le site durant la colonisation sont les édifices les plus valus qui témoignent cet héritage du XIXe siècle.

L'ex-Eglise d'Azazga :

Ce monument, qui remonte au XIXe siècle, s'est échappé aux actes de vandalisme qu'ont connu de nombreux édifices juste après l'indépendance. A présent, il est toujours en bon état, utilisé occasionnellement comme espace d'exposition ou de conférences. Etant un lieu qui ne répond pas aux pratiques habituelles des citoyens, cet espace reçoit un regard indifférent et dévouer à l'abondant.

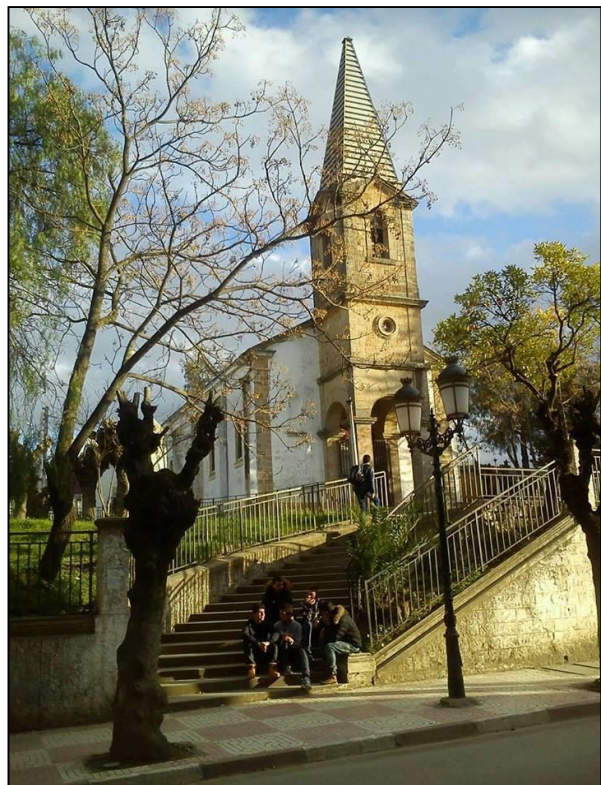


Fig.64 : l'ex-Eglise d'Azazga

Source : auteurs.

L'ex-daïra:

Après avoir transféré le siège de la daïra vers un autre emplacement (vers la partie supérieure du site), les bâtiments qui la constituent sont transformés en espaces d'archives tandis que le bâtiment central doté d'un langage architectural considérable est toujours occupé par le chef de daïra comme sa propre résidence.

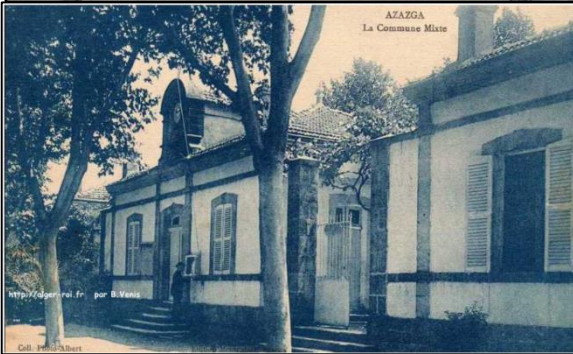
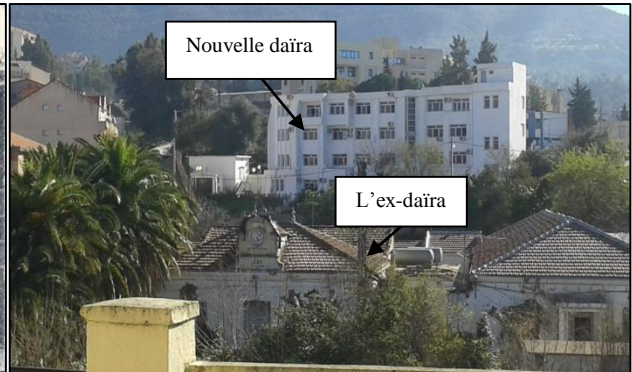


Fig.65 : La nouvelle daïra et l'ex daïra actuellement.
Source : auteurs

Fig.66 : L'ex-daïra durant la colonisation (la préfecture)
Source : www.google.fr / collection Marcel Lagarde.

Les traces du Fort militaire :

Implanté à côté du marché, l'ancien fort militaire garde toujours sa trace. Une grande partie de la muraille est en bon état.



Fig.67 : le fort militaire **Source :** auteurs



Fig.68 : structure viaire du quartier source : carte du pos, photos prise par l'auteur.

Constat :

Les systèmes viaire de notre quartier d'étude n'est pas tracé dans la même logique du reste du noyau colonial (tracé en échiquier, des rues orthogonales).

-Les parois des rues sont des façades aveugles la dominance des cloisons rends ces axes moins convivial.

Chaque entité est enfermée sur elle-même ce qui induit le manque de connexion avec la dynamique urbaine.

-L'axe piéton au nord de l'ex daïra est en état dégradé malgré la présence du commerce (nouveau centre commercial) qui s'ouvre sur cette voie.

III-2-1 : Règlement du pos :

ARTICLE 03 : Aménagement et gestion spatiale

Le centre historique fera l'objet d'une étude de rénovation et de sauvegarde.

La lecture historique devrait permettre de dégager à des fins de préservation, des sites, des monuments et même habitations présentant un intérêt historique certain.

ARTICLE 04 : Caractéristiques du cadre bâti

- La structure urbaine existante du centre historique doit être validée et confortée dans son ensemble (structure viaire, tracés piétonniers, places, parcs, composants urbains, reculs,... etc.)

- Les reculs nés de nécessités fonctionnelles ou de composition urbaine et architecturale sont autorisés, en particulier à proximité d'édifices publics.

ARTICLE 05 : Dispositions particulières

Elles sont principalement liées aux préoccupations de sauvegarde et de valorisation du patrimoine architectural, urbanistique et historique du centre colonial ; l'aménagement des abords immédiats devrait permettre une valorisation des sites et monuments protégés.

Nous préconisons le classement en l'état de certains composants et édifices publics.

Les modalités de classement seront édictées conformément à la réglementation en vigueur ; au besoin, et dans le souci de préserver les intérêts de tout un chacun, une commission consultative (APC, DAIRA, WILAYA ET PARTICULIERS) peut être mise en place pour faciliter les opérations de classement.

III-2-2 : Critiques du POS

- D'après la proposition du POS et son rapport écrit, on constate que le BET ADS Progress a envisagé des interventions sur la structure viaire du centre historique notamment sur notre quartier d'étude en projetant de nouvelles piétonnes et en améliorant le tracés des anciennes voies sans pour autant essayer de suivre le maillage et le tracé orthogonal des voies projetées sur le reste de la ville.
- Ainsi que l'élaboration d'un plan de règlement déterminant les zones de monuments à sauvegarder tels que l'ex-église, l'ex-daïra et d'autres monuments. Mais malheureusement, au jour d'aujourd'hui aucune initiative de valorisation ou de réhabilitation concernant ces deux monuments n'a été prévue.

Conclusion :

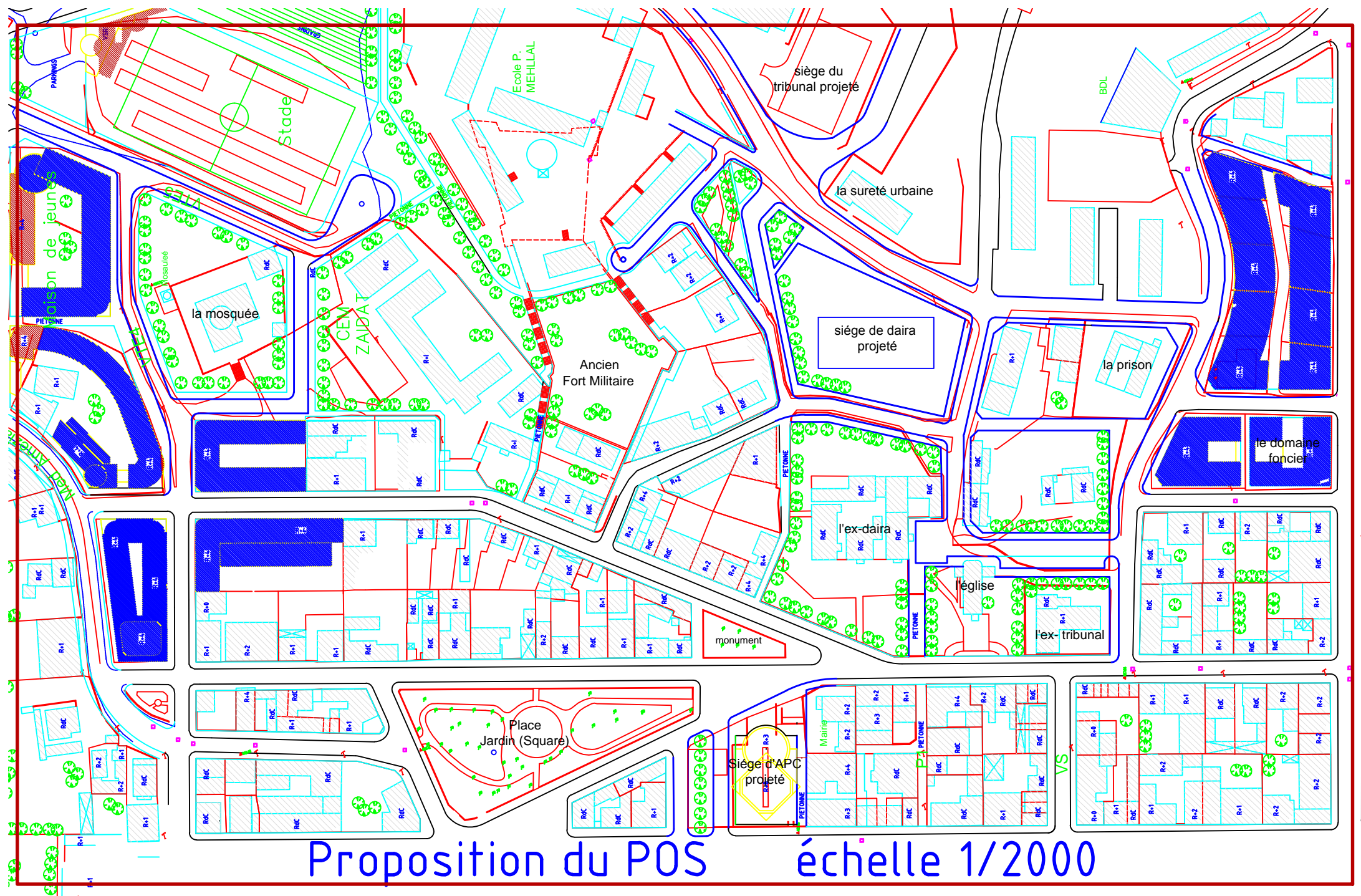
Potentialités du quartier	Carences du quartier
-La situation stratégique au sein d'un noyau historique. -Sa richesse en patrimoine architectural et urbain. -La présence de plusieurs équipements publics à proximité - Sa proximité du jardin public -bonne perméabilité par la disponibilité de plusieurs accès.	-L'absence de prise en charge et la non valorisation du patrimoine architectural. -Le quartier tourne le dos à l'urbain par présence des clôtures. -Le manque d'articulation entre les différentes entités du quartier. -la dégradation de l'habitat coloniale. -absence d'harmonie entre l'ancien et le nouveau bâti.

Problématique urbaine :

Après l'analyse effectuée ci-dessus on conclut que notre quartier d'étude inversement a son statut pendant la colonisation et son ouverture à l'urbain, aujourd'hui il se trouve dans un état d'abondant, enfermé sur lui-même.

De ce fait on pose les problématiques suivantes :

- *Comment réussir a donné au quartier sa valeur initiale tout en l'insérant dans la dynamique urbaine actuelle ?*
- *Comment rendre le quartier comme un élément articulateur de ces abords désarticulé ?*



Proposition du POS échelle 1/2000



Chapitre IV : la réhabilitation urbaine et architecturale

Afin de remédier à la problématique posée dans le chapitre précédent, on a opté pour une requalification du quartier et de ses abords.

Proposition urbaine : principes et matérialisation

Au premier lieu, une opération de démolition totale a été effectuée sur les édifices dotés d'une architecture ordinaire jugés inutile de les sauvegarder sur notre quartier d'étude, tel est le cas de :

- L'ex tribunal (conçu après la démolition de la justice de paix en raturant la mémoire du lieu).
- Des maisons individuelles qui forme un obstacle dans la dynamique et l'ouverture du quartier à l'urbain.
- Une partie de l'ancienne daïra dont on trouve :

Une extension provisoire qui abrite des bureaux et deux blocs avec une architecture ordinaire.

Au second lieu, l'intervention s'est portée sur :

1-Restructuration des voies : Afin d'améliorer la structure du notre quartier on a opté à rajouter quelques tronçons de voie.

- **prolongement de la voie mécanique qui se trouve entre l'ancienne et la nouvelle daïra, vers un nœud existant dans le but de :**
 - diviser le site en petits ilots.
 - Avoir plus de parois urbaines qui participeront dans la dynamique urbaine.
 - Délimiter l'ilot d'intervention pour le projet architectural.
 - Donner plus de perméabilité et de fluidité au quartier d'étude.
- **Prolongement de la rue LOUNIS Amokrane située à l'est de la prison perpendiculairement au boulevard d'EMIR Abdelkader dans le but de :**
 - Diviser le terrain en petit ilots dans la même logique du tracé colonial.
 - Mettre en valeur le terrain par la création de nouvelles façades urbaines à l'intérieur.
- **Création d'une percée qui donne sur le fort militaire, allée piétonne qui l'articule avec notre projet architectural.**
- **Retracer la voie derrière l'église d'une façon à créer une perspective orthogonale vers ce monument.**
- **Requalification d'une allée piétonne :**
 - Améliorer l'état de la chaussée avec un pavage.

- Réaffecter quelques locaux qui donnent sur l'allée à l'activité culturelle en rapport avec notre projet architectural situé sur l'axe de perspective.

2-L'articulation et le dialogue entre les entités du quartier :

- **la suppression des cloisons qui empêchent les entités du quartier de dialoguer entre elles et de participer à la dynamique urbaine.**
- **la daïra actuelle autant qu'espace public, on propose un décroisement total des clôtures et un réaménagement de ses espaces extérieurs.**
- **Rendre mécanique la voie piétonne qui longe l'ex daïra du côté nord dans le but de :**
 - assurer une articulation directe entre les équipements administratifs : la daïra ; le tribunal avec la nouvelle mairie qui se trouve sur l'axe de perspective de la voie.
 - conférer à cet axe plus de vie en l'élargissant, du fait qu'elle est dotée d'un centre commercial et boutique.

3-réaffirmation des nœuds Et cela avec l'aménagement des éléments de repère ponctuels.

4-Prévoir une réhabilitation des façades urbaine du quartier à fin d'harmoniser entre l'ancien et le nouveau bâti.

5-la mise en valeur du fort militaire :

- Maintenir la proposition du pos pour ce qui est du parcours périphérique.
- Prévoir des expositions en plein air à l'intérieur du fort.
- La nouvelle allée piétonne qui relie entre le fort et notre projet.

6- Des aménagements en termes d'espace vert : *Faire du quartier le paument de la ville*

Dans le but d'accentuer la présence du jardin, on propose des séquences d'arrêt comme éléments articulateur qui suture les différentes entités.

- l'aménagement d'un espace vert avec l'intégration de quelques aires de jeux sur le site situé à la limite du notre projet du côté sud.
- L'ouverture de l'espace vert de la daïra au public.
- L'intégration du végétal dans le projet architectural.

Diagnostic architectural des deux édifices

II-1 : L'ex-église :

Cet édifice constitue un point de repère important dans la ville. Elle est implantée sur une plateforme plus élevée et en retrait par rapport à la rue de façon à dégager une placette autour d'elle.

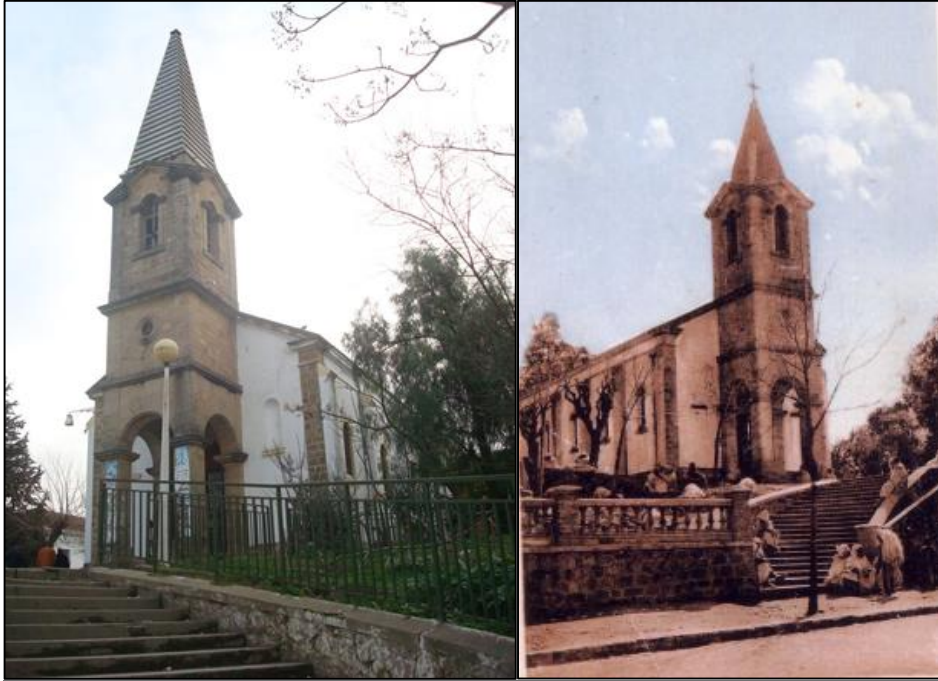


Fig.70 : l'implantation de l'église.

Source : Auteurs / [www.google.fr/collection Marcel Lagarde](http://www.google.fr/collection/MarcelLagarde)

II-1-1 : Système constructif : Murs porteurs en pierre sans liant et une charpente en bois recouverte de tuile qui sont toujours en bon état.



Fig. 71: L'enveloppe extérieure de l'église
Source : auteurs



II-1-2 : L'aménagement extérieur de l'église :

Ce monument est doté d'une placette surélevée et des marches latérales qui le relient avec la chaussée. Cet espace se présente comme un moment d'arrêt pour les passagers. On notera aussi l'existence d'un espace vert non aménagé sur ses deux côtés, ce dernier est non exploitable par le public vu la présence des barrières.



II-1-3- Le langage architectural :

Cette église peut être placée dans la première catégorie de classement des églises. Elle est d'un langage architectural simple. La façade principale est marquée par un porche d'entrée couronné par le clocher, avec un revêtement en pierre afin de marquer cet élément d'appel. Tandis que les autres façades sont revêtues d'une peinture blanche, avec des ouvertures rythmées sur les façades latérales.



Fig.73 : Le traitement de l'élément vertical en pierre avec des arcades pour matérialiser l'entrée de l'église.
Source : auteurs



Fig.74 : L'autre entrée à partir de l'aile latérale.
Source : auteurs

- Des fenêtres en forme d'arc sur les deux façades latérales, ornées de vitraux enluminés.
- Une petite rosace ornée de vitraux sert de petite ouverture pour le cloché.



La rosace sur la façade principale



Fig. 75 : Vitrail
Source : auteurs



Fig.76 : la porte d'entrée.

- Les cloches risquent de tomber si des interventions nécessaires ne seront pas prises. Son parterre est dans un état d'insalubrité cause d'un manque d'entretien



Les cloches

Fig. 77 : L'intérieur du cloché
Source : auteurs



Petite Rosace



Le parterre du clocher

II-1-4 : Les espaces intérieurs de l'église :

- Elle est constituée d'une nef de dimensions (8m x 14.5m).elle est aménagée avec des sièges utilisées occasionnellement pour les conférences. Elle se termine par une plateforme surélevée de deux marches constituant le chœur de l'église.

L'accès vers le clocher se fait par un escalier métallique toujours en bon état.



Fig.78 : La nef et le chœur de l'église
Source : auteurs



Fig.79 : La mezzanine donnant sur la nef de l'église

- . Les deux ailes de l'église sont dans un état d'insalubrité dont l'une d'entre elle s'est convertie en sanitaires.



Fig. 80 : L'état actuel des deux ailes de l'église. Source : auteurs

- L'église est dotée d'une couverture en charpente de tuile.
- A l'intérieur un plafond en bois.



Fig. 81 : La restitution du plafond

II-2 : L'ex-daira :

Affectée comme une mairie durant la colonisation, l'ex-daïra d'Azazga composée de plusieurs bâtiments, est dotée d'une architecture du style Néoclassique. Une horloge sur laquelle est inscrit l'année de la conception placée sur le front du bâtiment central, symbolise l'architecture de cette période (le couronnement). Un escalier a été tracé à partir de la voie inférieure afin de

mettre en valeur l'architecture de ce bâtiment.



Fig. .82 : vue aérienne sur l'ex-daïra.
Source : Google earth modifié par l'auteur.



Fig. 83 : vue d'ensemble sur l'ex-daïra.
Source : auteurs

Actuellement une de ses parties est occupée par le chef de daïra comme sa propre résidence.



Fig. 84 : l'état de l'horloge placé sur le front du bâtiment central
Source : auteurs

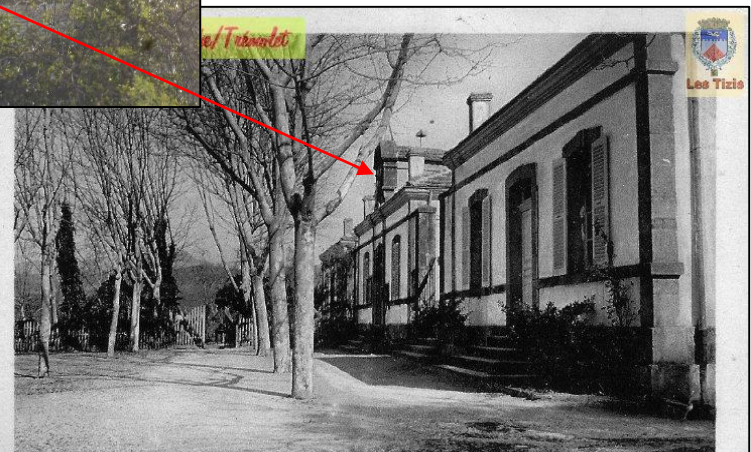


Fig. 85 : l'ex-daïra durant la colonisation (la préfecture)
Source : www.google.fr/collection Marcel Lagarde.

I- Problématique architecturale :

L'état des édifices patrimoniaux existants sur notre quartier d'étude nous interpelle et afin de sauver ces lieux d'un irrémédiable oubli, des problématiques stipulant nos initiatives d'intervention architecturale se dégagent :

- *Comment porter un nouveau regard sur deux édifices prestigieux « l'ex-église et l'ex daïra » autant que patrimoine architectural méritant une sauvegarde et une valorisation tout en renforçant leur existence et soulignant leur présence ?*
- *Comment un édifice doté d'une architecture classique et traditionnelle peut s'insérer dans le temps moderne sans le dénaturé ou raturer son témoignage et sa mémoire ?*

II- Choix du thème :

Nous avons choisi comme propositions architecturales :

- L'extension de l'ex-église sous une opération de réhabilitation et de mise en valeur. Cette extension qui accueillera un musée, accentuera la présence de l'église et son existence. Une intervention qui immergera ce monument historique dans une architecture contemporaine sans le raturé ou l'écrasé.

Comme étant une typologie singulière, l'église se présente à l'extérieur comme exposition aux passagers, d'où notre choix de projeter un musée sur le site afin d'attirer les gens vers l'intérieur et assurer la continuité de cette notion d'exposition. Un autre prétexte nous a dicté le choix de musée précisément un musée d'histoire, est de reconnaître et transmettre la mémoire du lieu étant un édifice remontant à l'époque coloniale. Autrement dit exposer l'histoire d'une époque donnée sur ses traces et ses empreintes.

- Concernant l'ex-daïra, nous avons choisi de suivre la même intervention de réhabilitation, une extension qui contraste cet édifice par son architecture. Cette extension accueillera comme projet un centre d'archivage, vu sa fonction actuelle (mise appart la résidence, les autres bâtiments sont affecté à l'archivage.). Une intervention qui permettra d'accentuer l'architecture classique de cet édifice et honoré sa position. A propos de cette proposition, on s'est limité à tracer uniquement les grandes lignes (le plan masse et le traitement des façades) sans développer l'intérieur du projet.

III- Approche thématique

V-1 : Définition du musée :

Selon le dictionnaire de la langue française ;

« Le musée est un établissement public où sont conservées et exposées des collections d'objets qui présentent un intérêt artistique, historique, scientifique, technique.»

Selon les statuts de l'ICOM, adoptés lors de la 21e Conférence générale à Vienne (Autriche) en 2007 :

« Un musée est une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation. »

D'après *George Henri Rivière* « Le musée est une institution au service de la société qui acquiert, conserve, communique et présente à des fins d'accroissement du savoir , de sauvegarde et de développement du patrimoine, d'éducation et de cultures, des biens représentatif de la nature et de l'Homme.»

V-2 : Le rôle des musées :

Le musée se voit attribuer trois fonctions essentielles: *collecter, conserver et monter*. Ces fonctions font l'objet de disciplines propres au musée:

La muséologie : dédiée à l'étude de l'institution et de sa fonction sociale.

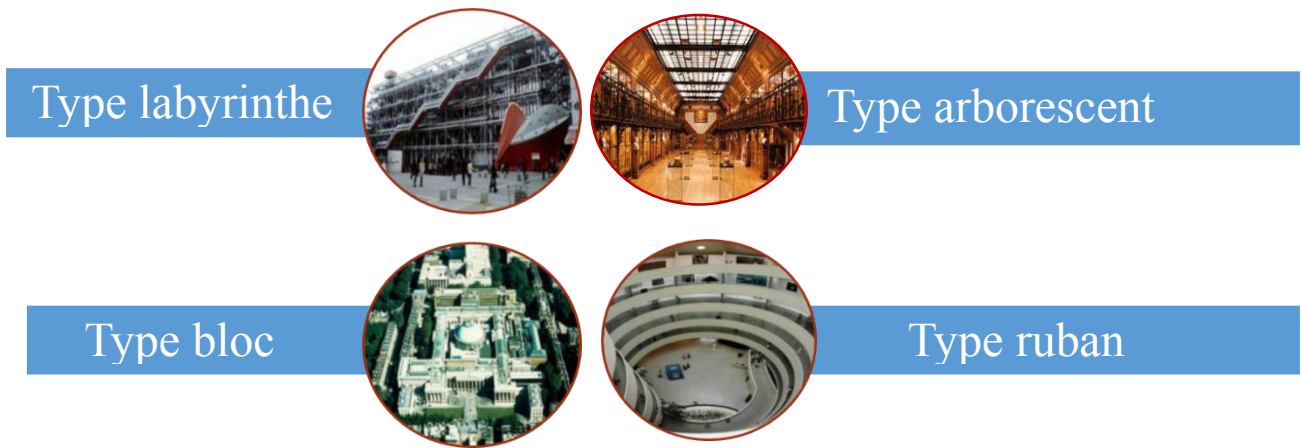
La muséographie : plus précisément chargée des aspects opératoires tels que l'architecture, les installations et l'organisation des musées.



V-3 : Le parcours dans les musées :

Les parcours dans un musées sont les axes principaux qui guident les visiteurs à l'intérieur de l'édifice, directement aux œuvres, tout en leurs laissant la possibilité d'accès indépendant aux autres salles. Il faut qu'il soit bien définit pour permettre le bon fonctionnement de l'édifice.

Ces parcours se divisent en quatre grands types:



V-4 : Les exigences des musées

L'accueil

- Une continuité entre l'extérieur et l'intérieur : transparence
- Bon éclairage naturel et artificiel
- Accès facile à repérer
- Présence de dispositifs d'information (panneaux, écran, tables d'information)

Galleries d'exposition

- Espace flexible polyvalent
- Continuité visuelle et physique entre le hall d'accueil et la galerie
- Hauteur sous plafond importante
- Système de sécurité incluant des issues de secours
- Système d'éclairage particulier et tamisé
- Avoir un nombre important de mur droit pour l'exposition
- Il est recommandé d'organiser l'exposition temporaire plus proche de l'entrée du musée pour des raisons fonctionnelles et laisser la permanente dans les autres niveaux

Administration

- Intégration d'espaces de rangement et de réception
- Equipé de bureaux de travail, salle de réunion, salle des archives et d'un bureau pour le directeur
- bien éclairés

Locaux techniques

- Isolation thermique et phonique

- Comprend la climatisation, le groupe électrogène, un local d'entretien et un dépôt pour le matériel
- Les murs doivent être en béton armé
- Eclairage artificiel

Malheureusement la définition qu'on vient de donner sur les musées n'est pas conforme à la réalité de notre pays car ces espaces demeurent isolés de la population et ne participent nullement à l'éducation du citoyen et ce notamment à cause du manque d'attractivité de ces lieux.



V-5 : Analyse d'exemple de musée

Le Royal Ontario Muséum entre Tradition et Innovation

Le choix de ce musée comme exemple à analyser se rapproche de l'intervention monumentale et ambitieuse que l'architecte Libeskind a effectué sur l'ancien bâtiment sans pour autant le dénaturé ou le dominé mais bien au contraire honoré sa position et renforcé sa présence.



Fig. 86 : Le cristal de LIBESKIND

Source: PDF/ Etude d'une pensée constructive d'architecte, Daniel Libeskind Crystal ROM 2007.

Le cristal de Daniel Libeskind¹ à Toronto / Canada

Le musée a subi plusieurs transformations et agrandissements, c'est en 2001 que le concours international « Renaissance ROM » a été lancé pour agrandir une fois de plus et de changer l'image du musée dont le projet du Cristal de Daniel Libeskind est lauréat. Tandis que l'ancien bâtiment arborait des reliefs représentant ses expositions, le Cristal de Libeskind par sa forme et sa matérialité reflète encore ce qu'il contient, mais d'une toute nouvelle manière. L'aire actuelle du musée est de 36 000m² alors que le Cristal représente 25% de sa surface totale.



Fig.87 : Les terrasses, la partie détruite du bâtiment.

Source: Idem



Fig.88 : Le musée après l'intervention de Libeskind

Source: Idem

Ambitions de l'architecte

a- Exprimer la renaissance

L'extension en multiforme du bâtiment montre la renaissance, le renouveau à travers l'utilisation d'un langage moderne accolé à une construction traditionnelle. Le geste de l'extension est vif et dynamique, s'appuyant à la stabilité et à la rigueur du musée.

b- Conception d'insertion

L'architecte souhaite que sa construction honore la position du musée qui est le principal du Canada. Le ROM est un lieu pour



Fig.89 : Le ROM icône dans la ville (Toronto)

Source: Idem

¹- www.google.fr / LIBESKIND, Daniel, *Etude d'une pensée constructive d'architecte*, Crystal ROM, 2007

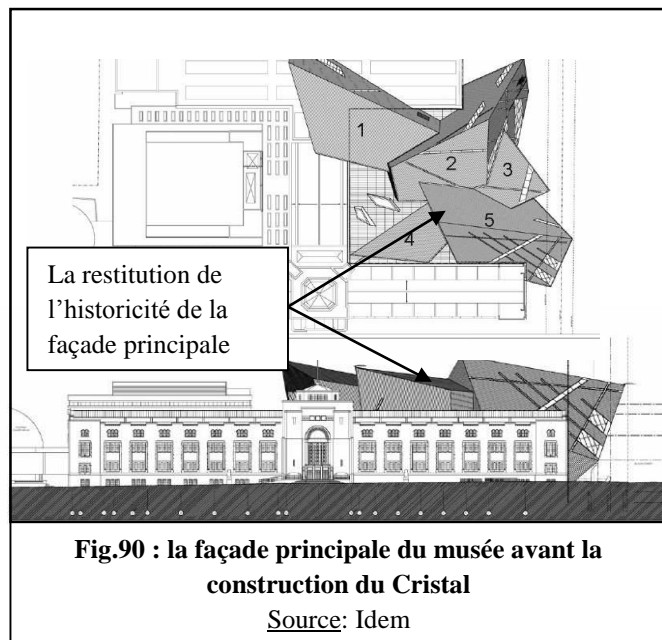
la culture, l'exposition mais aussi la gastronomie en offrant un restaurant avec de magnifiques vues du centre-ville

La monumentalité du bâtiment

Le bâtiment historique construit avec une allure monumentale et traditionnelle. Cette monumentalité résultait de son style Renaissance, de ses murs massifs, de sa forme rectangulaire imposante, de son couronnement, de la dimension et la régularité du rythme des fenêtres, ...etc. Toutefois, avec les années, la vision de la monumentalité a évolué. C'est ce que Daniel Libeskind et le studio d'architecte Bregman and Hamann de Toronto ont tenté d'exprimer avec la nouvelle aile du bâtiment qu'ils ont conçu.

Le bâtiment est une représentation d'un pont entre tradition et innovation.

Lors de la construction de la nouvelle aile de style Beaux-arts en 1933, la façade principale a été déplacée. Il serait possible de dire qu'à ce moment, le musée « Tournait le dos » à la ville. Or, la construction du cristal de Libeskind a permis de rétablir l'historicité de la localisation de l'entrée et, du même coup, permettre l'interaction du musée avec la scène urbaine / ville.



Les liens entre les bâtiments : compatibilité ancien et nouveau

Il est commun que les bâtiments construits à l'aide de la technique fragile ignorent le contexte dans lequel ils s'implantent ; ils sont sans rapport au site, à la matière, et à l'histoire. Au contraire, en ce qui concerne le Cristal, il a été conçu en respect avec l'ancien bâtiment.

En effet, le bâtiment est construit de manière à ne transférer aucune charge à l'ancien bâtiment afin d'assurer la pérennité structurelle et physique de celui-ci, (indépendance structurelle).



Fig.91 : Le contraste entre les deux bâtiments.

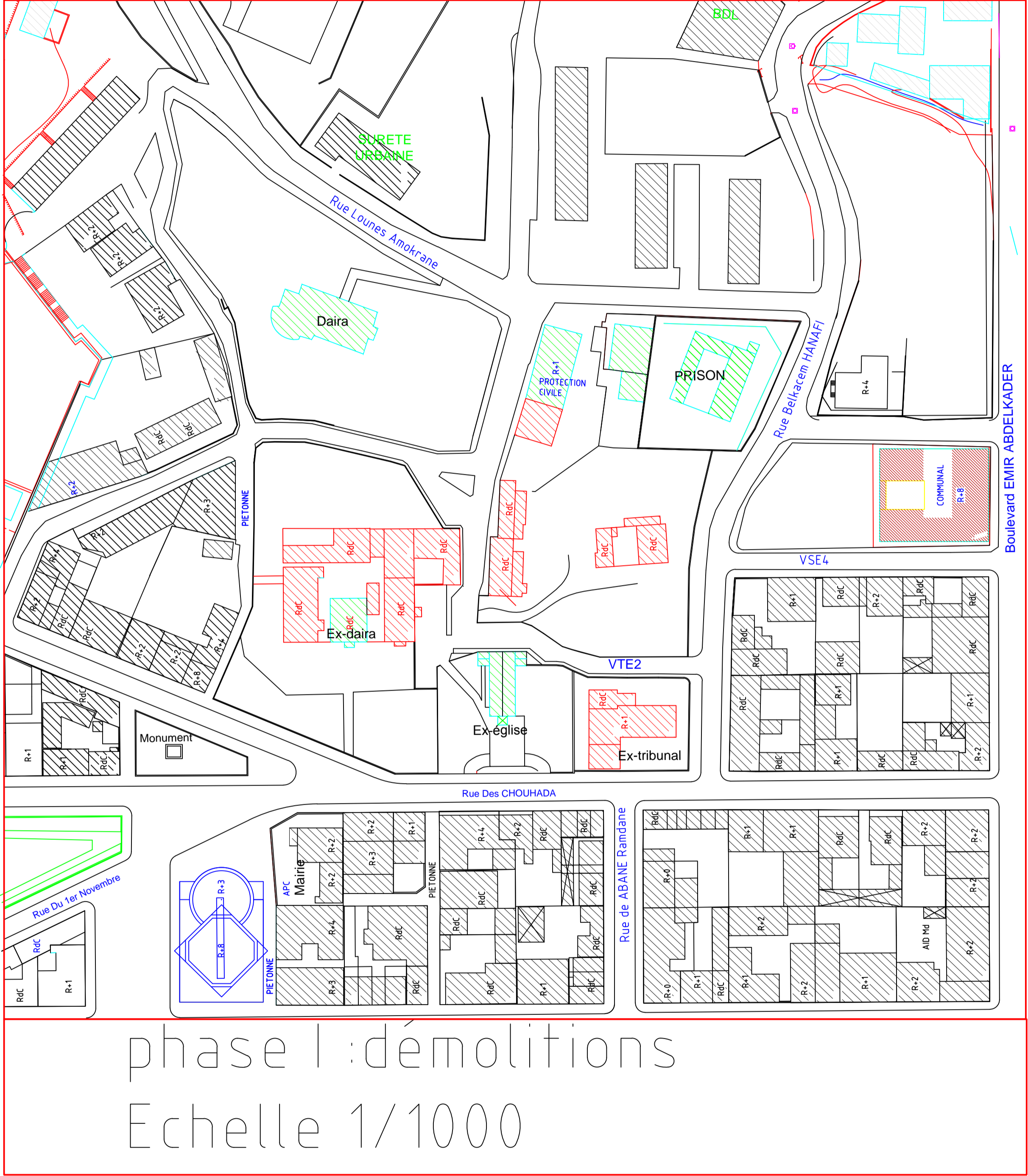
Source: Idem

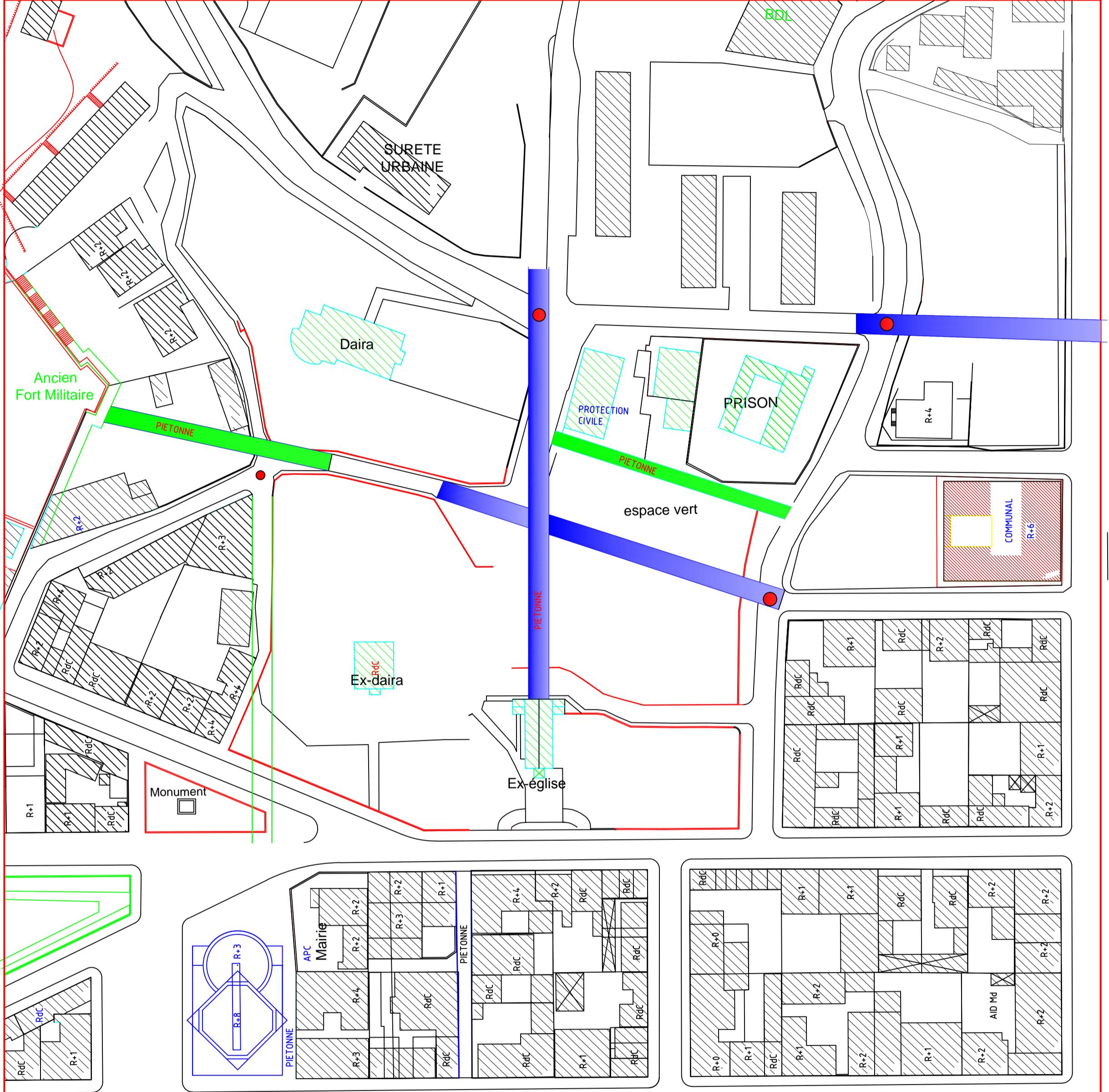
Ce respect de l'ancien bâtiment se lie aussi en plan. Le Cristal l'englobe géométriquement. Il fut donc nécessaire de dessiner les nouveaux plans en fonction de l'ancien. Les murs de l'ancien bâtiment ont été préservés afin que l'utilisateur constate lors du passage entre les deux espaces que les deux parties ont des historicités différentes. Cette sensation de passage entre les deux bâtiments est d'autant plus amplifiée à cause du contraste visuel entre les bâtiments. L'un est lisse, blanc et déstructuré tandis que l'autre avec des murs massifs en brique et le rythme de ses fenêtres est très régulier.



Fig.92 : Le plan RDC du musée.

Source: Idem

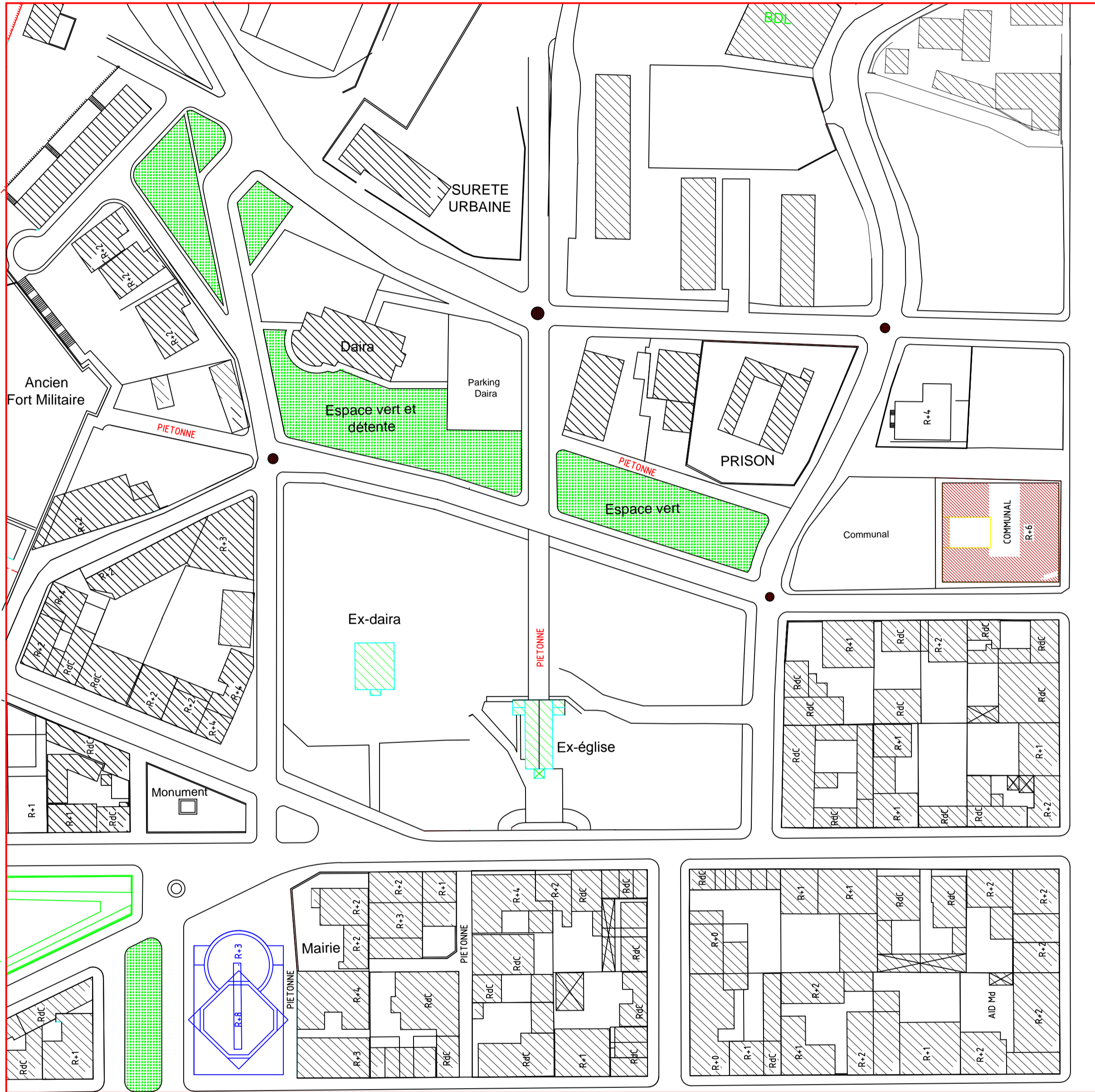




phase 3: articulation entre les entités et réaffirmation des noeuds
Echelle 1/1000

REALISE PAR UN PRODUIT AUTODESK A BUT EDUCATIF

REALISE PAR UN PRODUIT AUTODESK A BUT EDUCATIF



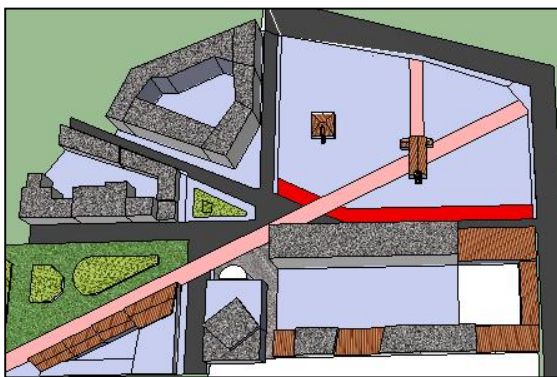
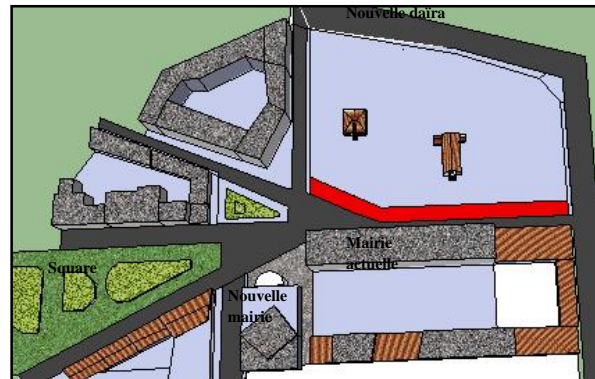
phase 4: la réhabilitation urbaine
 Echelle 1/1000

VI- Genèse du projet :

Après avoir dégagé l'assiette du projet architectural et libéré les abords des deux édifices à sauvegarder, la genèse du projet se résume comme suit :

- 1- Afin de mettre en valeur les deux édifices on prévoit une extension pour chacun.
- 2- Concevoir deux équipements avec deux logiques différentes :

A- Créer un recul de 5 m par rapport à la rue dans le but d'aérer la façade.



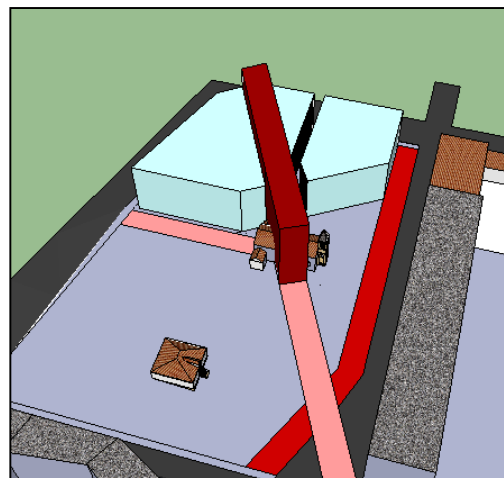
B- Tirer des principes du contexte pour lier l'église à l'urbain et dégager le maximum de perspectives envers elle :

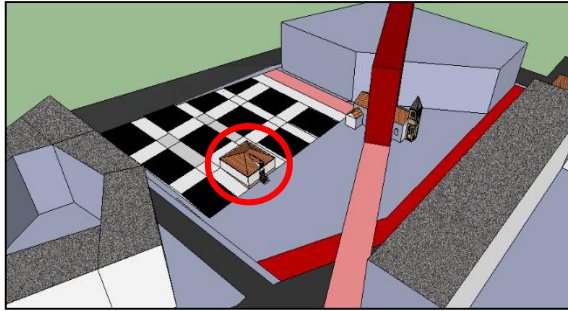
- Tracer un axe de conception à partir de la perspective venant de l'axe 1er Novembre afin de créer une articulation entre le Square et le quartier.

- Tracer un deuxième axe de perspective vers l'église depuis la rue supérieure du quartier.

C- la perspective se termine par l'extension de l'ex église, elle est matérialisée par un musée en faisant de l'église un grand de réception et d'exposition.

D- Fragmenté le volume par une faille matérialisé avec un passage urbain existant, on a sauvegardé ce passage qui date de l'époque colonial pour la mémoire du lieu.

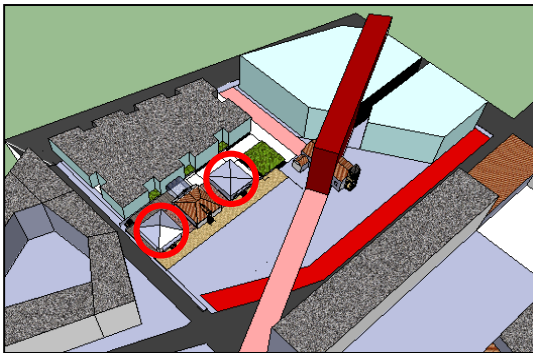




E- le deuxième équipement est affecté aux archives.

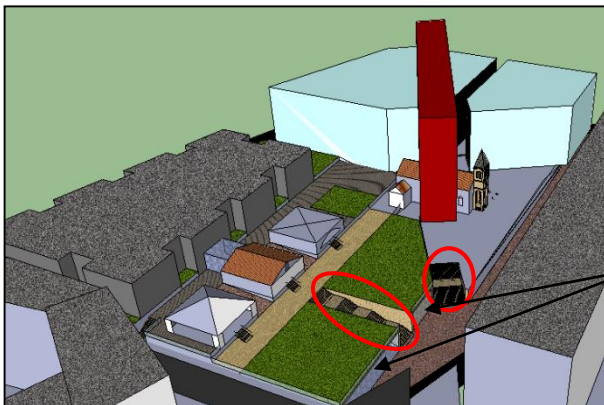
L'extension à base de principes géométriques (une trame).

L'édifice à sauvegarder est utilisé comme un module de base pour l'extension.



H-Affecter les trois premiers modules pour le grand public :

Espace vert et des espaces de consommation



I- matérialiser les perspectives vers les deux édifices par des accès en escalier.

Reproduire les marches qui mènent vers l'ex-daïra selon le même axe.

Créer un socle dédié à l'urbain au-dessus de lequel on a aménagé une placette.

VII- Description du projet

Notre projet réuni deux thèmes différents à savoir un musée (réhabilitation et extension de l'église), et un centre d'archives (extension de l'ex-daïra) dont on a développé que les grandes lignes.

VII-1 Programme descriptif du musée :

Tout en respectant le gabarit des unités avoisinantes, le projet se développe en 4 niveaux. Les différentes entités sont réparties dans deux volumes distincts reliés par deux passerelles à partir du 1er étage



VII-1-1 Accessibilité :

Le musée contient trois accès piétons qui conduisent vers l'église :

- Un accès principal situé sur l'axe de perspective qui perce l'église (matérialisé par un passage couvert)
- Un second accès situé sur la façade postérieure de l'église (sur le deuxième axe de perspective) par le biais d'une rampe.
- Le maintien de l'ancien accès vers l'église à partir de la placette.

Ainsi qu'un accès personnel qui se fait depuis la nouvelle voie qui rejoint la rue de Belkacem HANNAFI.

Et un accès mécanique depuis la rue Belkacem HANNAFI vers le parking semi enterré.



Accès public piéton	—
Accès personnel	—
Accès mécanique	—

VII-1-2 Entité accueil :

L'intérieur de l'église comme étant un hall affecté à la réception, la billetterie et l'exposition pour le grand public.

Un deuxième hall se situe sur le prolongement de l'axe de perspective en contact avec l'église qui se développe en double hauteur, il est considéré comme étant le seuil d'entrée au musée



(entrée avec billet). Il abrite les circulations verticales du musée (la cage d'escalier et les ascenseurs). Et à partir duquel émerge une perspective vers un grand espace abritant une autre circulation verticale qui relie entre les niveaux (escalier colimaçon).

VII-1-3 Entité exposition :

Elle est destinée à la fonction principale du projet « l'exposition permanente et temporaire » de l'histoire de la colonisation française en Algérie selon ses périodes.

Au RDC : Des salles d'expositions temporaires proches du hall d'entrée.

Au 1^{er} et au 2^{ème} étage de l'exposition permanente.

Une exposition en plein air sur la terrasse au dernier étage.

VII-1-4 L'entité vente détente et consommation :

Dans le but d'assurer une articulation entre le projet et l'urbain nous avons proposé :

-Au niveau du sous-sol : dans le but de conférer un vécu à la rue 1er novembre, nous avons injecté des activités commerciales destinées à l'urbain.

-Au RDC une entité séparée du reste du musée par un passage urbain. Elle est Ouverte au grand public, et elle vient pour animé et relier le projet à l'urbain.

-Et aussi une terrasse a été aménagée par des espaces de détente et de consommation, animé par des expositions en plein air dédiée aux visiteurs.

Les espaces de détente et consommation



VII-1-5 L'entité administration :

L'accès du personnel se fait au niveau du premier étage, et l'administration se développe au niveau du 2eme étage. Cette entité contient des accès vers l'entité expositions, ce qui permet au personnel la gestion et le control des espaces.

Ainsi qu'un accès aux espaces techniques au niveau du sous-sol par un monte-charge qui distribue tous les niveaux.



VII-3- Au niveau urbain :

L'espace public joue un rôle important pour réconcilier entre les différentes entités de la ville, c'est pour cela on a aménagé :

Un jardin animé par des espaces de consommation sur la toiture des commerces qui donne sur la rue 1^{er} novembre et une sorte de parvis devant l'entrée de l'église (comme une esplanade) animée par un restaurant qui se prolonge depuis l'intérieur du RDC.

VII-2- Programme du centre d'archive

Cet équipement permet d'inventorier, classer et conserver tous les documents graphiques et iconographiques relatif à la période coloniale 19^{ème} et 20^{ème} siècle de la Kabylie. Les mettre à la disposition du public professionnel. Ainsi que des salles de lectures seront aménagées.



VII-4- Traitement de façade



Sur le prolongement de la perspective qui vient de la rue ABANE RAMDANE, la façade a été traitée selon le style néoclassique (le principe de la façade classique avec soubassement, corps, couronnement), respectant la mémoire de lieu (la façade de la « justice de paix », conçue selon le modèle néo-classique, nous avons essayé de la reprendre et d'intégrer une touche contemporaine avec l'intégration du vitrail qui rappelle les ouvertures des églises (la rosace).



L'utilisation de triangle et cercle sur cette façade fait référence aux éléments architectoniques qui constituent le cloché de l'église (la couverture et la rosace).

Pour réconcilier entre l'architecture traditionnelle et l'architecture contemporaine on a opté à l'usage de nouveaux matériaux tels que le béton, le verre, le bois ...ainsi que



L'utilisation des ouvertures horizontales et verticales.

L'utilisation de la pierre pour le traitement de la paroi urbaine orienté vers la rue 1^{er} Novembre afin de reprendre cette notion de soubassement tout en long de la voie.

Dans le but d'instruire les nouvelles générations sur l'histoire de l'époque coloniale, ainsi que les héritages de cette période, on a met en place un grand écran de projection sur la façade Nord, donnant sur le prolongement de la perspective tracée à partir de l'axe historique 1^{er} novembre.



Pour la façade de l'église on propose une réhabilitation légère (ravalement des murs, nettoyage de la pierre constituant le cloché, ...).



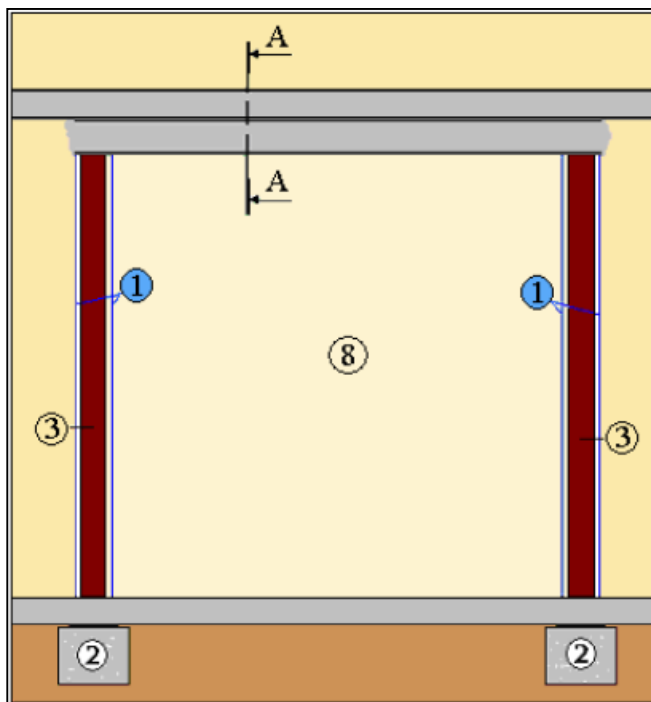
VIII- Technologie du projet :

« A chaque fois que la technologie atteint son véritable épanouissement, elle s'élève au rang de l'architecture. Il est vrai que l'architecture dépend des faits mais son réel champ d'activité se trouve dans le domaine de la signification. » **Mies van der Rohe.**

Dans le coté technologique du projet nous voulons montré exeptionnellement un seul détail, comment percer un mur porteur ?

L'église a été conçu avec des murs porteurs en pierre consolidée par des contreforts. Et comme nous avons prévu deux percées sur ses deux façades, on fera la technique qui permet la réalisation de ces percées son fragilisé l'edifice.

Nous avons opté pour la méthode des deux demi poutres, ci-dessous les étapes et le détail de sa réalisation :¹



1-saignées verticales de part et d'autre de la future ouverture.

2-Réalisation des fondations des poteaux définitifs.

3-Fixations des poteaux métalliques.

4-Engravure horizontale dans la maçonnerie sur l'autre demi épaisseur.

5-Pose du deuxième profilé métallique avec matage.

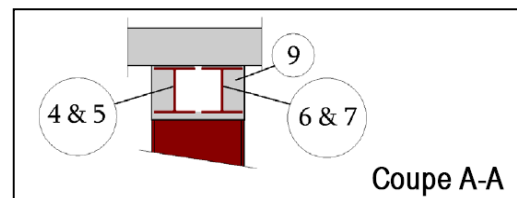
6-Engravure horizontale dans la maçonnerie sur l'autre demi épaisseur.

7-Pose du deuxième profilé métallique avec matage.

8-Création de l'ouverture.

9-Enrobage des profilés par du béton et habillage.

10-Réalisation possible d'une poutre de répartition entre les fondations.



Coupe A-A

¹ www.constructalia.com, consulté le 30-05-2016

Conclusion générale :

Loin d'être un butin de guerre ou des monuments de la haine, l'intérêt de l'héritage bâti colonial réside dans ses valeurs architecturale, historique, cognitive, artistique et surtout la valeur d'usage.

Malgré toutes les valeurs et cette richesse, le patrimoine architectural de la période coloniale se trouvait à la périphérie de la sphère des colloques culturels et des discours officiels durant plusieurs décennies.²

Dans notre travail de recherche sur cet héritage, nous avons essayé de mettre l'accent sur les opérations qui permettent sa sauvegarde et sa revalorisation.

A travers notre projet nous envisageons une tentative de sauvegarde d'un exemple d'édifice de cette période avec un projet à la fois architectural et urbain tout en respectant les valeurs de cette architecture, de sa mémoire et les exigences de la ville contemporaine.

² MEDDAHI-BEDARI Kahina , mémoire magister « Le système de l'encadrement oriental des baies »,2014

LISTE DES FIGURES

Fig.1: Le site de l'église tel qu'il apparaissait en 2003.

Source: www.patrimoine-religieux.qc.ca

Fig.2 : Résidence Saint-Eugène.

Source : www.patrimoine-religieux.qc.ca

Fig.3 : La nef de l'église avant sa transformation.

Source: www.patrimoine-religieux.qc.ca

Fig.4 : La cuisine remplace le chœur sacré d'autrefois.

Source : www.patrimoine-religieux.qc.ca

Fig.5 : Grâce à l'usage du verre, les passerelles n'altèrent pas les vus sur l'église.

Source : www.patrimoine-religieux.qc.ca

Fig.6 : Situation de la chapelle des Brigittines Bruxelles.

Source: REHABI Med, Architecture traditionnelle Méditerranéenne, I. Réhabilitation Ville et Territoire.

Fig.7 : Le quartier de la gare et la chapelle.

Source : www.google.fr, l'extension des Brigittines de Bruxelles.

Fig.8 : Image des espaces intégrées dans l'immeuble contemporain.

Source : www.google.fr l'extension des Brigittines de Bruxelles.

Fig.9 : Intégration nouveau bâtiment au site

Source : www.google.fr l'extension des Brigittines de Bruxelles.

Fig.10 : la liaison entre le bâti ancien et le nouveau.

Source : www.google.fr l'extension des Brigittines

Fig.11 :L'extension de l'école de musique, Louviers

Source: www.google.fr, école-musique-louviers-opus5.

Fig.12: La façade en verre constituant l'élément principal de l'extension Sud

Source : www.google.fr, école-musique-louviers-opus.

Fig.12: La façade en verre constituant l'élément principal de l'extension Sud

Source : www.google.fr, école-musique-louviers-opus.

Fig.13 : Panneaux de béton préfabriqués posés sur le bâtiment existant.

Source : www.google.fr, école-musique-louviers-opus5.

Fig.14 : Situation du projet.

Source : PDF, fiche n°9 Zones de circulation apaisée

Fig.15: Rue commerçante en centre-ville ancien

Source : PDF, fiche °Zones de circulation apaisée

Fig.16 : Des places de stationnement de10min devant certains commerces.

Source : PDF, fiche Zones de circulation apaisée

Fig.17 : utilisation de l'axe commerçant du centre-ville en aire piétonne pour un marché.

Source : PDF, fiche Zones de circulation apaisée

Fig.18: Plan de la ZPPAUP du Havre protégeant les quartiers reconstruits par A. PERRET,

(Catherine BERTRAND, dossier de presse : Le havre, la ville reconstruite par Auguste Perret, Patrimoine mondial de l'humanité, juillet 2005).

Source : www.cndp.fr/crdp-rouen/image/stories/le_havre/pdf/reconstruction/dossierpressevdhunesco.pdf

Fig.19 : La mairie de Mouzaia

Source : Cours Master à UAMB

Fig. 20 : Photo ancienne de La Mairie, ex-daïra d'Azazga [actuellement résidence]

Source : collection Marcel Lagarde

Fig. 21: La Grande Poste d'Alger de style architectural néo-mauresque, architectes Voinot et Tondoire, 1910.

Source: Google, www.judaicalgeria.com.

Fig. 22: Détail de l'entrée principale (Musée des antiquités, parc de la liberté)

Fig. 23 : Porte d'entrée de l'immeuble rue Roosevelt.

Fig. 24 : Porte d'entrée de l'immeuble de Bd Telemly.

Fig. 25 : Alger, Hôtel ALETTI et Casino, de Style Art Déco actuellement Hôtel Safir.

Source: Google, Alger-Bâtiments et Monuments.

Fig. 26 : Immeuble à la rue Didouche Mourad à Alger de style art déco.

Source : CHABI G. mémoire magister

Fig. 27 : Type d'ornementation sur un immeuble de style art déco.

Source : CHABI G. mémoire magister.

Fig.28 : Musée national des beaux-arts à Alger

Source : Photo personnelle

Fig.29 : Climat de France à Beb El oued Alger, Fernand Pouillon

Source : Cours théorie de projet 3ème année

Fig. 30 : façade de style moderne.

Source : CHABI G. mémoire de magister

Fig. 31. Tracé parcellaire du centre colonial d'Eldhahra

Source : Boutabba H. et Al, « *Le patrimoine architectural colonial dans la région du Hodna, un héritage en voie de disparition* »

Fig. 32 : Le palais de justice à Bejaia, (1924)

Source : Cour Master à UAMB.

Fig. 33 : Photo actuelle du palais de justice.

Source : auteurs, 2015.

Fig. 34 : Fort Napoléon à Larbaa Nath Irathen, 1857.

Source : Google, patrimoine colonial en Kabylie Fort Napoléon.

Fig. 35 : Eglise d'Azazga durant la colonisation

Source: collection J. D. Crescenzo.

Fig. 36 : Eglise d'Azazga (actuellement) en état d'abandon.

Source: auteurs.

Fig. 37 : Emplacement du bâtiment

Source : www.google.fr, les bâtiments des maisons Citroën en Algérie.

Fig. 38 : Le bâtiment avant sa réhabilitation.

Source : www.google.fr, les bâtiments de maison Citroën en Algérie.

Fig. 39 : Le bâtiment après sa réhabilitation.

Source : www.google.fr, les bâtiments de maison Citroën en Algérie.

Fig. 40 : Escalier urbain desservant les quais

Source : Euromed, Heritage II, Patrimoine partagé.

Fig.41: à l'échelle nationale.

Source : Google earth.

Fig.42 : Les communes limitrophes.

Fig.43 : situation d'Azazga à l'échelle régionale

Source : Google, www.tiziouzou-dz.com.

Fig.44 : L'accessibilité de la ville d'Azazga

Source : Carte Google earth traitée par l'auteur.

Fig.45 : Carte géotechnique de la classification des terrains de la ville d'Azazga.

Source : Melle BAZIZ Djedjiga, mémoire master en architecture « gestion des risques naturels en milieu urbain », encadré par monsieur BENMOUMENE .2014 /2015.

Fig.46 : Le marché d'Azazga.

- La mosquée d'Azazga

Source : Google; collection Marcel Lagarde.

Fig.47 : Plan cadastral.

Source : PDAU 2007 d'Azazga.

Fig.48 : carte du tracé colonial montrant les perspectives vers les équipements publics.

Source : carte du pos traitée par l'auteur.

Fig.49 : Le village colonial d'Azazga

Source : http://alger-roi.fr, collection B. Venis

Fig.50 : Le palais de justice

Source : http://alger-roi.fr, Marcel Lagarde.

Fig.51 : La perspective donnant sur le palais de justice

Source : http://alger-roi.fr, collection B. Venis

Fig.52 : L'Eglise.

Source : www.google.fr , collection Jean De Crescenzo.

Fig.53 : La mairie

Source : http://alger-roi.fr, collection Marcel Lagarde.

Fig.54: construction de la cité de recasement.

Source : PDAU Azazga, 2007.

Fig .55 : les différents pôles d'extension de la ville d'Azazga depuis sa création à nos jours.

Source : PDAU Azazga, 2007 Modifié par l'auteur.

Fig.56 : carte d'état des lieux du quartier administratif.

Source : POS A1 Azazga, modifié par l'auteur.

Fig.57: nouvelle daïra.

Source : auteurs

Fig.58 : L'ex tribunal

Source : auteurs

Fig.59: la mairie actuelle.

Source : auteurs

Fig.60 : nouvelle mairie en phase de chantier

Source : auteurs

Fig.61 : Le nouveau tribunal.

Source : auteurs

Fig.62 : la prison.

Source : auteurs

Fig. 63 : le square

Source : auteurs

Fig.64 : le monument

Source : auteurs

Fig.65: l'ex-Eglise d'Azazga

Source : auteurs.

Fig.66 : La nouvelle daïra et l'ex daïra actuellement.

Source : auteurs

Fig.67: L'ex-daïra durant la colonisation (la préfecture)

Source : www.google.fr/ / collection Marcel Lagarde.

Fig.68 : le fort militaire

Source : auteurs

Fig.69 : structure viaire du quartier

Source : carte du pos, photos prise par l'auteur.

Fig. 70 : POS A1 Azazga Echelle 1/2000

Fig.71 : L'ex église

Source : Auteurs / www.google.fr/collection Marcel Lagarde

Fig. 72: L'enveloppe extérieure de l'église

Source : auteurs

Fig.73 : L'extérieur de l'église

Source : auteurs

Fig.74 : Le traitement de l'élément vertical en pierre avec des arcades pour matérialiser l'entrée de l'église.

Source : auteurs

Fig. 75 : L'autre entrée à partir de l'aile latérale.

Source : auteurs

Fig. 76 : Vitrail

Source : auteurs

Fig.77 : la porte d'entrée.

Source : auteurs

Fig.78: L'intérieur du cloché

Source : auteurs

Fig.79 : La nef et le chœur de l'église

Source : auteurs

Fig.80 : La mezzanine donnant sur la nef de l'église

Source : auteurs

Fig. 81 : L'état actuel des deux ailes de l'église.

Source : auteurs

Fig.82 : La restitution du plafond.

Source : auteurs

Fig.83 : vue d'ensemble sur l'ex-daïra.

Source : auteurs

Fig. 84 : l'état de l'horloge placé sur le front du bâtiment central

Source : auteurs

Fig. 85 : l'ex-daïra durant la colonisation (la préfecture)

Source : [www.google.fr/collection Marcel Lagarde](http://www.google.fr/collection/Marcel%20Lagarde).

Fig. 86 : Le cristal de LIBESKIND

Source: PDF/ Etude d'une pensée constructive d'architecte, Daniel Libeskind Crystal ROM 2007.

Fig.87 : Les terrasses, la partie détruite du bâtiment.

Source: Idem

Fig.88 : Le musée après l'intervention de Libeskind

Source: Idem

Fig.89 : Le ROM icône dans la ville (Toronto)

Source: Idem

Fig.90 : la façade principale du musée avant la construction du Cristal

Source: Idem

Fig.91 : Le contraste entre les deux bâtiments.

Source: Idem

Fig.92 : Le plan RDC du musée.

Les références bibliographiques :

Ouvrages :

- CHOAY, F. « Claude Lévi-Strauss et l'aménagement des territoires », in Urbanisme, n° 365, mars-avril 2009.
- Sitte, Camillo, l'art de bâtir les villes, Editions du seuil, paris, mai 1996,
- JOFFROY P. et FLEURY M., Réhabilitation des bâtiments : conserver, améliorer, restructurer les logements et équipements, Collection technique de conception ;
- CALSAT, Henri-Jean, « Dictionnaire multilingue de l'aménagement de l'espace », Conseil international de la langue française, Presses Universitaires de France, 1993.
- AICHE. B, CHERBI. F et OUBOUZAR. L, « Patrimoine architectural et urbain des XIXème et XXème siècles en Algérie », Projet Euromed Héritage II, Patrimoines partagés.
- AICHE Boussad « l'art déco et les prémisses de l'architecture moderne à Alger » p. 267.
- CHABI G. « Contribution à la lecture des façades du patrimoine colonial 19e et 20e s, cas d'étude : quartier Didouche Mourad à Alger », mémoire magister, UMMTO, p 12.
- MAHMOUDI A. et TERKI F., « La réhabilitation architecturale d'un édifice moderne dans le cadre d'une requalification urbaine », Mémoire de master en architecture, UMMTO, 2015.
- BELLAHSENE Tarik, thèse de doctorat, « La colonisation en Algérie : Processus et procédures de création des centres de peuplement. Institutions, intervenants et outils », université de paris 8- vincennes saint denis, 2006.
- SAÏD AÏSSA K, « Héritage architectural colonial du XIXe- XXe siècle en Algérie : entre continuité et rupture » mémoire magister, UMMTO.
- BOUSSERAK M., «Intervention sur le patrimoine urbain : Acteurs et outils», Mémoire Magister, W.HAMMA
- Boutabba H. et Al, « Le patrimoine architectural colonial dans la région du Hodna, un héritage en voie de disparition ».
- PDF, Les cahiers de l'AUE n°12 « mettre en valeur son patrimoine bâti », déc. 2004.
- PDF, REHABI Med. « Architecture Traditionnelle Méditerranéenne », Réhabilitation Ville et Territoire

Sites internet :

- www.patrimoine-religieux.qc.ca, consulté le 20-01-2016.
- <http://arvha.org/euromed/index.html>
- www.google.fr, Intervention contemporaine sur les édifices patrimoniaux,
- Agence Opus 5 Architecte.

Autres :

Logiciel Extrait du logiciel : Euromed Héritage 2, patrimoines partagés XIXe et XXe siècles.

Madame Balloul, cours patrimoine master II, 2015/2016.

Décret exécutif n° 83-684 du 26.11.1983, fixant les conditions d'intervention sur les tissus urbains existants, J.O. /1983, P 2021.







